

Université de Montréal

**Théorie idéale et théorie non idéale :
analyse du contractualisme subversif de Charles Mills**

par Jérôme Desjarlais-Lessard

Département de philosophie
Faculté des Arts et des Sciences

Mémoire présenté
en vue de l'obtention du grade de Maîtrise
en philosophie option philosophie au
collégial

Août 2019

© Jérôme Desjarlais-Lessard, 2019

Université de Montréal
Département de philosophie, Faculté des arts et des sciences

Ce mémoire intitulé **Théorie idéale et
théorie non idéale :**
analyse du contractualisme subversif de Charles Mills

Présenté par
Jérôme Desjarlais-Lessard

A été évalué par un jury composé des personnes suivantes

Aude Bandini
Présidente-rapporteuse

Ryoa Chung
Directrice de recherche

Peter Dietsch
Membre du jury

Résumé

Dans ce mémoire, nous nous pencherons sur le débat entre théorie idéale et théorie non idéale. Il s'agit d'un débat qui a déjà fait couler beaucoup d'encre et auquel s'ajoutent constamment de nouveaux auteurs. L'un des auteurs ayant retenu notre attention est Charles Mills. Nous pensons qu'il a apporté plusieurs contributions intéressantes aux débats méthodologiques entourant le rapport entre théorie idéale et théorie non idéale. Nous nous pencherons plus précisément sur les critiques de Mills en ce qui concerne la méthodologie élaborée par Rawls et sur leurs conséquences politiques. En mettant en relation les critiques de Mills, non seulement avec les idées de Rawls, mais aussi avec les débats contemporains, nous observerons comment ses critiques et ses propositions répondent à certaines problématiques observées lorsque nous tentons d'élaborer des politiques publiques à partir de la théorie idéale.

Mots-clés : Théorie idéale, théorie non idéale, justice raciale, Charles Mills, Rawls

Abstract

In this thesis we will examine the debate between ideal theory and non-ideal theory. This is a debate that has already been much discussed, but new authors are constantly adding new arguments and new approaches. One of the authors who caught our attention is Charles Mills. We believe that he has made several interesting contributions to debates surrounding the relationship between ideal and non-ideal theory and specifically on the methodological aspect. In this study, we will focus on Mills criticisms of the methodology developed by Rawls and the political consequences of these problems. By relating Mills criticism not only to Rawls ideas, but also to contemporary debates, we will observe how his criticisms and his propositions answer certain problems that we can observe when we try to think of concrete actions from the ideal theory.

Keywords: Rawls, Charles Mills, racial justice, ideal-theory, non ideal-theory

Table des matières

| | |
|--|----|
| Résumé | 3 |
| Abstract..... | 4 |
| Table des matières | 5 |
| Remerciements | 7 |
| Introduction..... | 9 |
| Problématique et plan de recherche..... | 10 |
| CHAPITRE 1 — Théorie idéale et non idéale : les clés du débat ? | 12 |
| 1.1 Introduction de chapitre..... | 12 |
| 1.2 Définition de la théorie idéale..... | 13 |
| <i>Les idéalizations</i> | 14 |
| 1.3 L’utopie réaliste | 17 |
| 1.3.1 Les contraintes faibles et les contraintes dures..... | 18 |
| Le critère de faisabilité..... | 18 |
| Les contraintes dures et faibles | 19 |
| 1.4 Le débat autour de la priorité..... | 22 |
| L’opposition non idéale | 26 |
| 1.5 La justice et l’injustice : deux objets distincts ou entièrement liés ? | 31 |
| La justice selon l’approche idéale..... | 31 |
| L’injustice selon l’approche non idéale..... | 33 |
| CHAPITRE 2 — Mills et sa critique de la TI | 37 |
| 2.1 Introduction de chapitre..... | 37 |
| 2.2 Parcours biographique et académique : l’élaboration du projet politique de Charles Mills | 39 |
| Son parcours biographique | 39 |
| Le virage libéral..... | 40 |
| Ses objectifs politiques | 41 |
| 2.3 Les deux axes de la critique de la théorie idéale : l’idéologie et ses conséquences méthodologiques..... | 42 |
| Le concept d’idéologie | 42 |

| | |
|--|-------|
| La TI entre idéalisation et abstraction | 45 |
| Mais quelles idéalisation sont idéologiques ? | 48 |
| 2.4 Facteur de résistance au changement : données acceptées et résultats | 55 |
| 2.5 Conclusion de chapitre | 60 |
| CHAPITRE 3 : Une approche non idéale du contrat social | 62 |
| 3.1 Introduction de chapitre | 62 |
| 3.2 Mills et la tradition..... | 62 |
| Le contrat de domination chez Rousseau | 64 |
| 3.3 Du contrat social au contractualisme subversif | 67 |
| L'objectif méthodologique | 70 |
| 3.4 De la position originelle au contrat de domination..... | 71 |
| <i>L'injustice comme la norme</i> | 72 |
| <i>Des relations entre groupes</i> | 73 |
| <i>Un contrat historicisé</i> | 74 |
| 3.5 Le contrat de réparation | 75 |
| 3.6 Conclusion de chapitre | 78 |
| Conclusion | 79 |
| Bibliographie..... | i |

Je dédie ce mémoire à mon père.

Sans ton support, il n'aurait jamais été terminé.

Remerciements

Dans mon parcours à l'Université de Montréal, j'ai rencontré un nombre de personnes qui m'ont reçu à bras ouvert et épaulé tant dans la rédaction de mon mémoire que dans le déchiffrement de la littérature qui le soutient. Sur le plan académique, je dois un immense remerciement à Ryoa Chung qui, après avoir reçu un simple courriel de trois lignes sur mes intérêts, à accepter de me rencontrer et en seulement trente minutes m'a aidé à formuler mon sujet de mémoire ainsi que mon angle de recherche. Une directrice qui m'a épaulé jusqu'à la fin. Toujours dans la sphère académique je tiens à remercier de manière tout aussi chaleureuse Alexandre Beaudoin Peña (*alias* le Grand Commentateur), ainsi que mon père qui ont patiemment lu, critiqué et enrichi ce mémoire.

Sur une note plus personnelle, j'aimerais remercier tout d'abord mes parents Mireille, Alain (oui, encore une fois) et ma sœur Mathilde qui m'ont épaulé tout au long de mon parcours académique et qui m'ont encouragé à poursuivre mes rêves. Un remerciement tout aussi chaleureux à Maude C. Déseaulniers pour son soutien constant devant mes découragements ponctuels et le support morale qu'elle m'a offert dans les épreuves de cette dernière année. Pour son calme sa tempérance quand j'en avais le plus besoin Sophie Rioux Oliver qui m'a toujours aidé à avoir une perspective pragmatique et les mots juste sur les événements des dernières années, parfois même malgré moi. Finalement non les moindres à mon trio de grenadines que sont Anne-Julie Beaudoin, Coline Sénac et Laurence Dufour Villeneuve pour leur amitié inébranlable.

Liste des sigles

TI : Théorie idéale

TNI : Théorie non idéale

Introduction

La publication de *Théorie de la justice* par John Rawls a eu l'effet d'une forte secousse en philosophie. À l'époque où la philosophie politique était délaissée et remplacée par la philosophie analytique, il Rawls a su démontrer que la réflexion politique et normative était loin d'être incompatible avec les outils rigoureux développés en logique. Depuis la publication de *Théorie de la justice*, les publications et les débats sur le concept de justice ainsi que sur la méthodologie développée par Rawls ne cessent de foisonner. Par la publication de ce livre, Rawls a offert à la philosophie une foulée d'innovations méthodologiques et d'une théorie solide de la justice. Depuis sa publication, *Théorie de la justice* a généré une abondante littérature consacrée aussi bien à son interprétation qu'à sa critique.

La littérature critique à l'égard de Rawls aborde un vaste ensemble de sujets allant de sa conception de la personne jusqu'à ses principes de justice. Dans le cadre de ce mémoire, ce sont plus précisément les débats entourant sa méthodologie que nous étudierons et plus particulièrement la relation entre théories idéale (TI) et non idéale (TNI). Nous nous inscrivons ainsi dans le tournant méthodologique qui a vu le jour au début des années 2000 et qui se poursuit jusqu'à aujourd'hui (Valentini, 2010). Bien qu'il existe un nombre important d'auteurs dans ce débat, nous avons choisi d'étudier la contribution d'un auteur à la personnalité et aux idées légèrement iconoclastes : Charles W. Mills. La principale raison étant qu'il est un auteur souvent critiqué, mais rarement analysé de façon sérieuse. En effet, son style provocateur et la combinaison peu commune de traditions philosophiques desquelles il se revendique peuvent le rendre difficile à cerner. Sa pensée politique est toutefois dense et riche et nous souhaitons en rendre compte dans le cadre de ce mémoire.

Problématique et plan de recherche

Nous formulerons la problématique de recherche ainsi : la TI est-elle l'approche méthodologique appropriée pour traiter également de tous les enjeux sociaux avec la meilleure acuité conceptuelle et le meilleur angle du point de vue de la justice ? La réponse de Mills est que non. Or, cela ne signifie pas pour Mills que l'œuvre de Rawls soit dénuée de pertinence. Au contraire, nous observerons comment Mills combine une critique radicale de Rawls à des propositions méthodologiques principalement basées sur les outils développés par Rawls.

Autrement dit, Mills combine à la fois une critique féroce de l'œuvre de Rawls et une reconnaissance de son importance.

Tout d'abord, commençons par énoncer ce qui sera exclu de notre champ de recherche. La littérature critique de la TI englobe un nombre impressionnant de courants philosophiques allant des perspectives postmodernes aux théories libertariennes. En raison de ce fait, nous avons dû discriminer certains auteurs lors de notre revue de littérature. Or, même si cette étude porte principalement sur la pensée de Charles Mills, nous porterons aussi notre attention sur certains partisans d'une approche non idéale, soit ceux qui partagent sensiblement les mêmes oppositions à la TI que Mills. Puisqu'ils se situent plus à gauche sur l'échiquier politique, les critiques, arguments et analyses que nous faisons des partisans de la TNI peuvent s'appliquer de manière accidentelle à d'autres auteurs, mais en aucun cas nous pensons que notre analyse comprenne adéquatement les critiques de la TI d'auteurs généralement plus à droite, comme Levy par exemple (Levy, 2016).

Nous entamerons ce mémoire par une revue de littérature afin de cartographier globalement les différentes positions qui existent dans ce débat. Cependant, comme il existe une littérature plus abondante que ce mémoire ne peut couvrir, nous avons choisi d'examiner les débats entourant trois concepts principaux : la notion d'utopie réaliste, la question de la priorité et l'importance des injustices dans notre réflexion normative.

Au deuxième chapitre, après avoir fait ce survol du terrain, nous porterons notre attention sur l'œuvre de Charles Mills. Nous commencerons par une étude de son parcours qui nous fournira plusieurs clés d'interprétation. Tout d'abord, nous expliciterons sa trajectoire philosophique, qui le mènera du marxisme analytique à la défense d'un libéralisme de gauche. Mills est remarquablement transparent en ce qui a trait aux raisons de cette transition. Il se revendique du libéralisme pour des raisons normatives, mais surtout pour des raisons stratégiques. C'est cette même attitude qu'il aura envers Rawls, à qui il adressera de sévères critiques, tout en cherchant à récupérer certains de ses outils méthodologiques. Selon Mills, certaines modifications permettraient de justifier un programme politique radical tout en restant dans le cadre de la pensée dominante.

Au troisième chapitre, nous étudierons les propositions méthodologiques de Mills. Celui-ci ne se limite pas à critiquer l'approche de Rawls, mais tente aussi d'élaborer une méthodologie qui permettrait de combiner ses propres objectifs politiques à la méthodologie développée par Rawls. Le but explicite de Mills est de développer une méthodologie qui ferait de l'étude des injustices sociales un passage obligé, contrairement au paradigme rawlsien dans lequel les enjeux non idéaux sont fréquemment négligés. Dans l'approche de Mills, nous ne pourrions pas les ignorer.

CHAPITRE 1 — Théorie idéale et non idéale : les clés du débat ?

1.1 Introduction de chapitre

Comme nous l'avons précisé dans l'introduction, ce mémoire se situe dans la foulée des débats méthodologiques sur les enjeux qui entourent la relation entre théorie idéale et théorie non idéale. En effet, cette distinction et sa clarification ont fait couler beaucoup d'encre, particulièrement depuis le début des années 2000. Dans ce chapitre, notre objectif est d'effectuer une revue de littérature afin de cerner différents éléments clés du débat entourant la relation entre TI et TNI.

Nous avons choisi de procéder dans l'ordre suivant. Tout d'abord, afin de nous préparer adéquatement à analyser les enjeux plus pointus, nous commencerons par une courte explication des concepts fondamentaux que sont le voile de l'ignorance et la position originelle. Par la suite, nous aborderons trois aspects cruciaux sur le plan méthodologique¹. Dans ces trois segments, nous analyserons les concepts en jeu, ainsi que les différentes interprétations qui structurent le débat entre TI et TNI.

¹ Bien que nous aurions pu choisir d'autres concepts comme celui d'équilibre réfléchi ou de raison publique, nous avons choisi ces derniers parce qu'ils sont à la fois des concepts clés, mais aussi des concepts que Mills va fortement remettre en question.

Le premier aspect abordé sera celui du concept d'« utopie réaliste ». Nous prendrons comme point de départ la conception qu'en a Rawls pour voir ensuite comment elle est mobilisée dans la littérature contemporaine par ses défenseurs et critiques. En lien avec ce concept, nous analyserons ensuite la place que nous devons accorder aux contraintes empiriques dans la réflexion normative.

Par la suite, nous soulèverons deux aspects qui sous-tendent ce débat, soit la priorité de la théorie idéale et la relation entre le concept de justice et celui d'injustice. En effet, ces deux aspects sont, selon nous, importants puisqu'ils constituent le point de rupture fondamental entre partisans de la TI et partisans de la TNI. Pour les premiers, nous devons élaborer les principes normatifs solides avant de porter notre regard vers le monde réel, alors que pour les seconds, ces deux moments sont indissociables. Nous terminerons ce chapitre par une analyse des concepts de justice et d'injustice que ces deux approches présupposent.

1.2 Définition de la théorie idéale

Tout d'abord, la TI se veut un outil heuristique, une méthode qui nous permettrait de déduire logiquement des principes de justice dégagés de l'influence de nos intérêts socioéconomiques particuliers. Pour Rawls, ces principes de justice permettraient d'organiser les structures de base de la société (marché, État, écoles) de manière juste pour tous les individus.

Afin de pouvoir établir ses principes de justice, Rawls élabore plusieurs concepts et outils méthodologiques. Le premier que nous aborderons ici est celui de la position originelle. Dans l'expérience de pensée de Rawls, les individus doivent s'accorder sur les principes qui

réguleront la nouvelle société dans laquelle ils vivront. Par contre, ils n'ont, dans cette situation, que des connaissances minimales sur la vie en société et la nature humaine, mais aucune connaissance spécifique sur leur situation sociale particulière dans cette nouvelle société. Ils doivent donc s'accorder sur une conception de la justice qui permettrait de réguler cette nouvelle société, sans connaître leurs intérêts spécifiques. Ce dispositif fait en sorte que les principes seront basés sur un choix prudentiel, c'est-à-dire que les agents, s'ils sont raisonnables, envisageront les diverses issues possibles avant de s'entendre sur des principes.

Ce dernier aspect se nomme le voile d'ignorance. Cet « outil de représentation » est fondamental à la démarche rawlsienne puisqu'il garantit, selon Rawls, l'impartialité des principes.

Les idéalizations

Dans cette expérience de pensée, Rawls incorpore deux idéalizations qui distinguent clairement la TI de notre monde non idéal. La première idéalisation qu'il fait est celle de la stricte obéissance. Dans la TI, Rawls présume que les citoyens agissent en parfaite obéissance des lois et des principes établis. Cela ne signifie pas que nous avons « carte blanche » pour imaginer une société irréaliste (Gilbert et Lawford-Smith, 2012, 810). Le critère de la pleine obéissance doit rester dans le domaine de ce dont on peut raisonnablement attendre des citoyens ordinaires.

Or, cette idéalisation implique que tout ce qui touche au non-respect des principes et des lois ne concerne pas la théorie idéale. Le droit pénal, par exemple, est indiscutablement non idéal puisque cet enjeu existe en vertu du fait que des individus désobéissent aux lois. Dans la

distinction de Rawls, c'est donc principalement la TNI qui a pour tâche de nous informer sur les enjeux non idéaux liés à la désobéissance aux conventions et aux principes (Chung, 2013, 65).

La seconde idéalisation est celle des conditions favorables. Dans l'expérience de pensée, cette nouvelle société a pour objectif « le bien-être de ses membres » et est organisée par une « conception publique » de la justice (Rawls, 2009, 31). Essentiellement, cela signifie qu'elle est dans une situation relativement favorable et qu'elle n'est pas en proie à une guerre civile ou à une catastrophe naturelle majeure. De plus, une société bien ordonnée est régie avant tout par des rapports de coopération équitables entre ses membres. En opposition à l'idéalisation précédente, celle-ci n'en est pas une qui distingue radicalement la TI de notre monde non idéal. Elle n'implique pas qu'une société doive avoir atteint un haut niveau de développement pour être bien ordonnée, mais qu'elle ne souffre simplement pas d'un grave manque de ressources ou d'une crise politique majeure. Par ailleurs, selon Rawls, les sociétés occidentales sont, elles aussi, des sociétés bien ordonnées.

Ces idéalizations ont pour fonction de prémunir notre réflexion contre les biais liés à nos intérêts particuliers. Cette procédure permettrait d'obtenir une théorie cohérente et impartiale qui aurait pour fondement nos jugements moraux bien pesés et non notre situation actuelle. C'est grâce aux principes de justice déduits de la TI que nous saurions ensuite reconnaître les injustices présentes dans notre monde et y remédier par la suite. Cette étape est primordiale pour Rawls puisqu'il écrit : « je partirai du principe que c'est la seule façon de parvenir à une compréhension plus profonde de la question et de la définition de la nature d'une société parfaitement juste et de ses buts (Rawls, 2009, 35) ». Il s'agit de la partie la plus fondamentale de la théorie de la

justice puisqu'elle serait la meilleure méthode pour déduire les principes qui permettraient de nous guider dans la réalisation d'une société plus juste.

Cette procédure a plusieurs avantages importants. Le plus important étant que le manque de connaissances a pour conséquence de faire en sorte que les intérêts de tous les individus sont également pris en compte. En théorie, ce principe devrait être accepté par tous puisqu'il est impartial.

Cependant, l'usage de ces idéalizations n'est pas sans controverse. Depuis la parution de *Théorie de la justice*, la pertinence de l'usage d'idéalizations est fréquemment remise en question. L'une des pistes d'interprétation de ce débat est la distinction entre l'idéalisation et l'abstraction théorisée par Onora O'Neill. Selon cette dernière, l'abstraction est un outil indispensable à la réflexion. Elle consiste à faire fi de certaines contingences empiriques qui caractérisent les situations réelles et particulières des uns et des autres pour conserver uniquement les critères qui nous semblent les plus pertinents. Par exemple, dans le cas d'une analyse socio-économique, il serait absurde de considérer la couleur des yeux des participants comme un critère pertinent. Nous en faisons donc abstraction pour ne conserver que les paramètres qui nous semblent les plus pertinents. L'abstraction est bénéfique puisqu'elle permet de s'extraire de la complexité du réel pour réfléchir au-delà du particulier.

Quant à elles, les idéalizations vont également mettre de côté plusieurs éléments du réel, mais aussi en ajouter ou en exagérer d'autres. Pour O'Neill, elles ne sont ni nécessaires ni forcément bénéfiques à notre réflexion, puisqu'elles ont pour conséquence de fausser certains axiomes de notre réflexion et ainsi de possiblement nuire à la validité de nos conclusions.

Lorsqu'elle définit la différence entre abstraction et idéalisation, O'Neill écrit :

The objection is not just that much (too much) that is true of human agents is omitted in some accounts of agents, but that much (too much) that is false of human agents is added. Descriptions of agents in much post-enlightenment ethical and political theory are often idealized; they are satisfied only by hypothetical agents whose cognitive and volitional capacities human beings lack. (O'Neill, 1987, 56)

Ajouter certaines caractéristiques peut permettre de clarifier notre réflexion ou, du moins, de la faciliter. Par exemple, en économie, la présupposition stipulant que les agents agissent de manière purement rationnelle lorsqu'ils prennent des décisions financières est probablement erronée. Cependant, elle permet de comprendre un ensemble important de dynamiques, en plus d'anticiper la réaction des agents à diverses situations. C'est pour cette raison qu'O'Neill avance que les idéalizations peuvent être idéologiques, puisque leur usage nous fait courir le risque de nous éloigner de la réalité en y ajoutant certaines caractéristiques. Ainsi, les idéalizations ne font pas que discriminer entre les axiomes importants et secondaires, mais viennent en ajouter de nouveaux. Lorsque certains critiques de Rawls l'accusent d'être trop abstrait, ce sont en fait ses idéalizations qu'ils visent (O'Neill, 1987, 56). C'est la critique que plusieurs philosophes feront à la suite à Rawls, comme Geuss ou Young qui reprochent à Rawls d'idéaliser les agents complexes que nous sommes et d'en faire des agents rationnels parfaitement transparents à eux-mêmes (Geuss, 2008 ; Young, 1990).

1.3 L'utopie réaliste

Grâce aux outils méthodologiques que sont le voile de l'ignorance et la position originelle, Rawls cherche à nous donner les outils qui nous permettraient de nous entendre sur ce que serait une société parfaitement juste. Il désigne cette société comme une « utopie réaliste », soit la société la plus juste que nous pourrions raisonnablement atteindre. L'étude de

cet aspect nous permettra de plonger au cœur de notre problématique, puisque le concept d'« utopie réaliste » est interprété de manière différente selon les idéaux et non idéaux.

La TI permet non seulement d'élaborer l'image d'une société parfaitement juste, mais aussi de justifier une visée commune. « L'utopie réaliste » a un rôle pratique. Elle doit nous permettre d'élaborer les diverses possibilités politiques et de déterminer laquelle nous devrions chercher à réaliser. La philosophie politique a des responsabilités différentes des sciences empiriques, puisqu'elle ne doit pas se limiter à ce qui est, mais doit plutôt se questionner sur ce qui pourrait être. Elle a pour mission d'étudier les « possibilités politiques » de notre monde. Dans *Justice comme équité*, Rawls écrit :

We view political philosophy as realistically Utopian: that is, as probing the limits of practicable political possibility. Our hope for the future of our society rests on the belief that the social world allows at least a decent political order, so that a reasonably just, though not perfect, democratic regime is possible. (Rawls, 2001, 4)

La philosophie politique détient donc le rôle de nous aider à construire cette utopie que nous pourrions et que nous devrions chercher à réaliser. Elle a donc pour mission de guider la société vers un modèle de justice, sans pour autant indiquer exactement comment l'atteindre.

1.3.1 Les contraintes faibles et les contraintes dures

Le critère de faisabilité

Tel que Rawls la conçoit, cette société doit non seulement être utopique, mais aussi réalisable. Cet aspect de la théorie représente une forme de concession au monde non idéal que la philosophie politique doit faire pour accomplir ses objectifs. Au cœur du concept d'« utopie réaliste », il y a donc celui de faisabilité. Cela ne signifie pas que l'utopie que nous construisons

dans la TI ne puisse être ambitieuse. Au contraire, la justice exige l'élaboration d'objectifs sociaux exigeants qui vont bien au-delà de ce qui est actuellement possible (Gilabert, 2012, 810).

Rawls est bien conscient du caractère « improbable » de son utopie. En revanche, cela ne signifie pas que nous devrions y renoncer. Pour Rawls, le simple fait que l'utopie soit possible suffit à répondre à son critère de réalisme. Il écrit :

While realization is, of course, not unimportant, I believe that the very possibility of such a social order can itself reconcile us to the social world... By showing how the social world may realize the features of a realistic Utopia, political philosophy provides a long-term goal of political endeavor, and in working toward it gives meaning to what we can do today. (Rawls, 1993,128)

Cette concession à la réalité a l'avantage de nous forcer à rejeter les idéaux qui ne demeureraient que des vœux pieux. Si nous souhaitons que la TI ait une utilité pratique, elle doit avoir un certain degré de réalisme (Southwood, 2018, 8). La théorie idéale doit donc combiner à la fois rejet du statu quo et réalisme.

Les contraintes dures et faibles

Afin de demeurer réalisables, l'utopie, la TI et la TNI doivent tenir compte d'un certain nombre de contraintes. Afin de discerner les contraintes pertinentes des contraintes non pertinentes, Gilabert développe la distinction entre contraintes faibles (*soft constraints*) et contraintes dures (*hard constraints*). Ces dernières sont intrinsèquement liées à la nature humaine et à la vie en société. Elles sont des contraintes à partir desquelles nous devons réfléchir si nous souhaitons que notre utopie demeure possible. Il écrit : « [It] is to rule out political proposals on the grounds that they cannot be implemented in practice (Gilabert, 2012, 812) ». Selon Gilabert, cette limite a pour objectif d'éliminer les options trop exigeantes envers les individus, celles qui ne tiendraient pas compte des caractéristiques de la vie en société.

Le second type est celui des contraintes faibles (*soft constraints*). Ce sont essentiellement les contraintes liées aux circonstances sociales et politiques. Elles sont simplement le fruit des contingences historiques. Cette catégorie comprend des facteurs comme la culture, l'histoire et les inégalités. Cependant, selon Rawls, malgré l'importance de ces contraintes dans la vie politique quotidienne, nous ne devons pas en tenir compte dans la TI, mais seulement dans la TNI. La raison derrière cette séparation est que pour construire le concept de justice le plus objectif possible, nous devons protéger notre jugement des facteurs contingents qui pourraient affecter notre réflexion (Stempowska et Swift, 2012, 375). Laisser les contraintes faibles nous influencer peut non seulement porter atteinte à l'impartialité de notre réflexion, mais aussi diminuer nos aspirations normatives. C'est-à-dire que certaines options pourraient se retrouver éliminées simplement parce qu'elles seraient trop difficiles à implanter. Par exemple, lorsque Lawford-Smith critique l'inclusion des contraintes faibles dans notre réflexion normative elle écrit : « [It will] rule out thoughts that shouldn't be ruled out... We don't want to rule out the possibility of realizing really good outcomes (Lawford-Smith, 2012, 254) ». En effet, le choix d'éliminer certains objectifs à cause de leurs difficultés concrètes (pensons à des limites budgétaires) ne revient pas à la philosophie politique puisque sa mission serait exclusivement liée à la recherche normative (Pasquali, 2012,46)². La TI doit donc garder une importante autonomie par rapport aux réalités politiques.

² Pasquali écrit dans son article « Feasibility and desirability » : « Since political philosophy develops within a general and abstract dimension, it is not bound to take into account properly empirical constraints characterizing a particular society at a given time, constraints that, conversely, represent the bulk of political feasibility's considerations. For instance, differently from political feasibility, normative feasibility does not require taking into account or accommodating specific empirical data, such as real budget constraints or, say, the results of opinions polls. (Pasquali, 2012, 46) ».

Pour les partisans de la TNI, les deux catégories issues de la division entre contraintes faibles et dures sont rejetées au profit d'une autre approche méthodologique. Selon eux, les contraintes faibles sont considérées comme essentielles à notre réflexion puisque ce sont parfois précisément ce type de problèmes sociaux auxquels nous souhaitons remédier.

Pour ces auteurs, l'exclusion des contraintes faibles dans la réflexion normative n'est pas un moyen de conserver des idéaux exigeants, mais constitue une erreur méthodologique. Selon eux, la philosophie a un rôle plus directement *action-oriented* de la philosophie politique. En plus de nous dire quel modèle de société nous devrions atteindre, elle a la responsabilité de nous dire comment y parvenir.

Selon les partisans de la TNI, pour remplir adéquatement cette responsabilité, la philosophie doit prendre au sérieux l'étude des contingences politiques de notre monde. Une théorie normative qui ne se baserait que sur des déductions logiques serait profondément incomplète. La philosophie doit pouvoir entrer en dialogue avec d'autres disciplines plutôt que de tenter de s'élever au-dessus d'elles. Dans cette approche, nos concepts et jugements normatifs doivent pouvoir être transformés par les apports des sciences empiriques. À ce sujet, Anderson écrit :

we alter our conceptual maps to gain a more empirically adequate understanding of our problems, we also open some and close other evaluative options. New conceptual terrain provides new perspectives from which to engage in evaluation and thereby prompts us to articulate new ideals. (Anderson, 2010, p.3)

Ainsi, nos idéaux doivent être modifiés non seulement par nos réflexions philosophiques, mais aussi par l'étude du monde dans lequel nous vivons. Pour les auteurs non idéaux, la

philosophie doit donc être capable de réfléchir à partir de notre monde politique actuel si nous souhaitons l'améliorer.

De plus, les défenseurs de la TNI comme Mills, Young ou Anderson ne semblent pas se soucier de développer une anthropologie philosophique, comme le fait Rawls. Ils ne prennent pas la nature humaine ou le citoyen ordinaire comme points de départ. Ils apportent cependant plus d'importance aux dynamiques sociales. Ils opèrent un déplacement d'un individualisme méthodologique vers une méthodologie qui prend les groupes sociaux comme points de départ de l'analyse. Si on retrouve chez Young et Mills des théories normatives différentes, ces théories sont semblables en ce qui concerne leur conception critique de la société et des rapports de pouvoir qui l'animent.

1.4 Le débat autour de la priorité

Comme nous l'avons vu précédemment, la TI a un rôle de critique sociale à jouer. Elle a pour tâche de nous dire quel idéal social nous devrions tenter de réaliser, sans cependant nous dire comment le faire, car cette dernière tâche revient à la TNI. Cette distinction limite ainsi les rôles de chacun et donne une priorité à la fois analytique et chronologique à la TI. Cette dernière a pour rôle d'unifier nos intuitions de manière cohérente et d'établir un concept objectif de la justice, alors que la TNI a simplement comme tâche d'appliquer les conclusions de la TI. Dans cette perspective, la simple amélioration ne suffit pas. La TI doit nous permettre de chercher à réaliser la société la plus juste possible. Elle nous offre les principes de justices qui devraient guider nos actions, mais ne nous offre pas de moyens de les implanter. Ce rôle revient à la TNI, mais cette dernière est en quelque sorte soumise aux conclusions de la TI. Selon cette méthode, le travail normatif est à sens unique. Nos principes sont construits avant d'être appliqués.

C'est donc seulement au moment de l'application, et non de l'élaboration des principes de justice, que nous tenons compte des circonstances politiques actuelles. À ce sujet, Gajevic Sayegh écrit : « The contrast between ideal and non-ideal theory becomes apparent in that the latter carries out a different task, one about guiding action taking into account the current state of political regimes and institutional frameworks (Gajevic Sayegh, 2017, 25) ». Déterminer comment implanter ces principes dans le monde excède les tâches que Rawls avait fixées à la philosophie politique ou du moins à la TI (Stemplowska et Swift, 2012, 375).

Par conséquent, la TI détient un certain type de monopole en ce qui concerne l'élaboration des principes normatifs, puisque « l'éthique est première » (*ethic-first*) et la politique, seconde (Geuss, 2008, 5). Dans cette conception, l'éthique doit être autonome et ne doit pas faire de concession aux contingences politiques, puisque son rôle est de déplacer les questions de rapports de pouvoir vers des débats rationnels (Sleat, 2011, 473)³. Le but de cette méthodologie est de nous permettre ainsi d'élaborer des outils d'analyse complexe préalables à l'analyse de différents cas. La TI nous permet d'établir des principes normatifs que nous pouvons mobiliser pour différents enjeux sociaux en nous assurant qu'ils seront « analysés » de la même manière.

La valeur n'apparaît pas immédiatement lorsque nous analysons des situations clairement injustes. Par exemple, dans le cas d'un individu qui recevrait un traitement défavorable dans une

³ Pour certains auteurs comme Sleat, le rôle de la philosophie politique et du libéralisme est de nous libérer des questions qui entourent les rapports de forces afin de concentrer notre attention sur les enjeux normatifs. La philosophie a en quelque sorte un rôle de rationalisation et de réorientation des débats politiques. C'est pour cette raison que les dynamiques sociales ne devraient pas être fortement prises en compte (Sleat, 2011, 473).

cour de justice à cause de la couleur de sa peau, il s'agirait évidemment d'une injustice. Cependant, lorsque nous devons déterminer quel taux de taxation sur le revenu est le plus approprié, nous semblons avoir besoin d'outils heuristiques plus complexes et fins que ce que suggèrent nos simples intuitions. En prenant le temps de développer des principes normatifs dans la TI avant d'examiner les différents enjeux sociaux, nous sommes ainsi assurés d'avoir des outils heuristiques adaptés et de ne pas nous laisser tromper par notre perception de la situation ou par nos affinités politiques. La TI est ce qui garantit à la fois la cohérence de nos jugements et l'impartialité de nos jugements d'un enjeu social à l'autre.

Même si plusieurs arguments en faveur de cette première conception de la justice existent, nous aimerions ici soulever les deux arguments qui nous semblent les plus forts : celui de l'objectivité et celui de la cohérence. Selon les approches idéales, la TI est méthodologiquement supérieure puisqu'elle nous permet de nous extraire du réel et de notre situation particulière d'une manière que la TNI ne peut égaler. En effet, malgré certains défauts, la TI répond tout de même à l'importante question de Rawls, à savoir comment arriver à une conception impartiale de la justice.

Le fait d'établir la justice comme question principale permet d'éviter le piège du biais du statu quo, biais dont une approche plus contextualiste a plus de risque d'être victime. Selon les auteurs défendant la TI, cette méthodologie nous permet de formuler et d'envisager des idéaux politiques plus ambitieux, qui s'ancrent dans une réflexion à long terme de la société. Une approche non idéale serait, quant à eux, trop susceptible de modifier nos exigences normatives en fonction du contexte dans lequel nous souhaitons les appliquer. Selon eux, ce type d'adaptation n'est pas une force, mais une faiblesse de l'approche non idéale plus susceptible de

fournir des solutions à court terme aux bénéfices sociaux limités. Par exemple, au sujet de la ségrégation résidentielle aux États-Unis, Thomas Shelby, un héritier intellectuel de Rawls, écrit :

When it comes to ghetto poor, this [non-ideal theory] generally means attempting to integrate them into an existing social system rather than viewing their unwillingness to fully cooperate as a sign of society that could and should be altered... This is the problem of *status quo bias*. (Shelby, 2016, 2)

La TI nous laisse donc la liberté de penser une société objectivement juste et radicalement différente de la nôtre en libérant notre pensée des contraintes faibles, ce qui nous permet d'éviter les biais liés au statu quo. Les approches non idéales sont, selon lui, trop « étroites » et ne se soucient que de fournir des « améliorations matérielles » à court terme aux personnes victimes d'injustices (Shelby, 2016). Dans ces situations, la recherche d'un soulagement immédiat aux symptômes des inégalités prend le pas sur ce que nous sommes en droit d'exiger de la justice. Ainsi, un concept de justice impartial et bien défini nous permettrait de mettre en place des solutions avec un objectif à plus long terme.

Un deuxième argument est celui de la cohérence. Sans un idéal de justice clairement défini, nous risquons de mettre en contradiction nos différentes intuitions. Avant de mettre différentes politiques sociales en place, nous devons savoir où aller. À ce sujet, Simmons écrit :

So ideal theory cannot set “partial” targets until it first determines that hitting those targets will be consistent with all other aspects of overall societal justice, which implies, of course, the need to first determine at least most of the content of that integrated ideal. (Simmons, 2010, 22)

En effet, pour lui, si nous souhaitons réaliser la société la plus juste possible, la simple réduction des différentes injustices est insuffisante. Une approche trop dispersée pourrait même nuire à cet objectif en ayant une vision trop étroite. Dans le même article, il ajoute :

Compare, for instance, the small, gradual legal steps that might be necessary to actually one day achieve the ideal of racial equality in a racist society with much more dramatic possible legal steps—steps that might at once make our institutions more closely approximate those of an ideally just society, but that would be likely to precipitate a conservative backlash that would leave us stranded forever or for a much longer period of time in a deeply unjust society. (Simmons, 2012, 24)

Selon lui, une mesure de justice correctrice mal planifiée peut nuire à la concrétisation de nos idéaux. En nous empressant de résoudre les problèmes sociaux de manière précipitée, nous risquons de créer des antidotes pires que les poisons. Ainsi, pour les auteurs et auteures comme Simmons, l'élaboration de la TI est une étape essentielle et prioritaire à la réalisation de sociétés plus justes puisqu'elle permet de nous fournir un portrait global et de nous doter d'une vision à long terme qui va au-delà des problèmes particuliers.

L'opposition non idéale

Cette division du travail théorique ne fait pas l'unanimité. Bien que pour les partisans de la TI sa priorité soit indéniable, plusieurs autres auteurs favorisent une approche accordant la priorité à la TNI. On retrouve deux types de critiques principales de la priorité de la TI : elle serait soit inutile, soit non optimale⁴. La critique de Rawls fait par Amartya Sen appartient au premier groupe. Selon lui, les différentes approches en philosophie politique sont réductibles à deux grandes catégories : les approches transcendantales et les approches comparatives. Les approches transcendantales sont des approches où nous nous détournons du monde réel et de ses

⁴ Nous reprenons ici partiellement la distinction de Stemplowska et Swift. En effet, selon eux on retrouve deux types de critiques de la TI soit ceux qui la qualifient d'inutile et de nuisible. Cependant, cette dernière catégorie nous semble reposer sur une lecture qui ne tient pas compte des ambiguïtés et des critiques comme celles de Mills ou Young (Stemplowska et Swift, 2012, 380).

problèmes politiques actuels pour nous demander « qu'est-ce que la justice ? » et dans lesquelles nous tentons « d'identifier les arrangements sociaux parfaitement juste » (Sen, 2006, 212). Le degré de proximité avec cette société imaginaire devient alors le référent pour l'état de nos sociétés et permet de déduire ce que nous devons faire pour augmenter le niveau de justice. Selon lui, cette approche n'est pas nécessairement nuisible, mais elle est inutile puisqu'elle n'est d'aucun support lorsque nous en sommes à choisir parmi les différentes options possibles.

Malgré l'élaboration de l'image d'une société parfaitement juste, les options qui nous sont offertes sont d'une nature différente. L'écart entre l'idéal et le possible neutralise les avantages de la TI puisqu'elle ne nous renseigne pas sur la manière dont nous devons hiérarchiser les options qui s'offrent à nous, ni sur comment déterminer lesquelles choisir.

Selon Sen, il n'y a pas de connexion logique entre l'arrangement parfaitement juste et les options possibles. Il écrit :

The possibility of having an identifiably perfect alternative does not indicate that it is necessary, or indeed useful, to refer to it in judging the relative merits of two other alternatives; for example, we may indeed be willing to accept, with great certainty, that Mount Everest is the tallest mountain in the world, completely unbeatable in terms of stature by any other peak, but that understanding is neither needed, nor particularly helpful, in comparing the peak heights of, say, Mount Kilimanjaro and Mount McKinley. There is no analytical connection there at all (Sen, 2009, 102).

Pour Sen, le caractère préalable de la TI est donc injustifié d'un point de vue logique. La TI n'est « ni utile ni nécessaire » à la réflexion politique puisqu'il n'y a pas de « connexion analytique » nécessaire et suffisante entre les principes transcendants et les options politiques

qui s'offrent à nous (Sen, 2006, 375)⁵. L'idéal normatif se distingue des options politiques que nous avons le pouvoir de mettre en place. Cela ne signifie pas pour autant que nous puissions faire des choix politiques dans la totale absence d'idéaux normatifs globaux comme l'égalité ou la liberté, ces idéaux peuvent nous aider à choisir entre les options, mais l'idée d'une société dans laquelle ces idéaux seraient pleinement réalisés ne nous aide pas à déterminer ce que nous devons faire.

Pour Sen, plutôt que de chercher à réaliser un idéal de société, nous devrions avant tout chercher à éradiquer les injustices les plus flagrantes comme la famine ou la grande pauvreté. L'éradication de ce type d'injustices devrait être notre objectif principal, selon elle. Dans l'état actuel du monde, il s'agit d'un objectif social à la fois ambitieux et suffisant. Par exemple, nous n'avons pas besoin de la TI pour conclure que l'éradication de la famine est désirable et faisable (Sen, 2006, 2017). Pour Sen, la visée d'une justice parfaite est un objectif inutile étant donné la gravité des problèmes mondiaux auxquels nous faisons face (Sen, 2006, 2017).

Le deuxième type de critique vient de ceux qui rejettent la priorité de la TI parce qu'elle ne constitue pas la meilleure manière de réfléchir à la justice. Selon eux, certains paramètres méthodologiques de la TI nuisent à l'atteinte de ses objectifs. Essentiellement, ils critiquent la TI parce qu'elle contiendrait trop d'idéalisations. Plusieurs philosophes comme Mills et

⁵ Bien que ce soit Sen que nous abordons, cette idée est partagée par plusieurs auteurs. Par exemple, Wein écrit : « we cannot expect steady progress in the direction of the ideal to yield improvements from the standpoint of justice (Wein,2016,134) ».

Anderson accusent les partisans de la TI de négliger l'importance des injustices et des relations de pouvoir qui influencent la vie sociale (Anderson, 2010 ; Mills, 2003). Le point important n'est pas que la théorie idéale soit un problème en soi ; ce qu'ils critiquent, c'est l'élaboration préalable d'idéaux normatifs à l'étude du monde social. Selon eux, cette stratégie peut s'avérer intuitive d'un point de vue logique, mais contre-productive d'un point de vue pragmatique. Pour reprendre les mots de Mills, elle ne peut pas représenter la *meilleure manière* de réfléchir au concept de justice.

Pour ces auteurs, nous devons prendre le monde social comme le point de départ de notre réflexion. Mettre de côté les règles du jeu politique risque de nous rendre aveugles à ses dimensions les plus sombres, en plus de diminuer notre capacité d'action lorsque nous souhaitons y mettre fin. La priorité de la TI crée une forme de fossé herméneutique entre la méthodologie employée et la réalité politique, nous laissant ainsi démunis devant plusieurs enjeux sociaux.

Pour certains auteurs comme Mills, Anderson ou Young, s'extirper du réel pour mieux le critiquer n'est pas une stratégie nécessairement gagnante. Les présupposés sociologiques incorporés dans la TI nous poussent à poser un regard mal informé sur notre société actuelle. Ces présupposés créent un écart si grand entre notre représentation de la société et les injustices qui y subsistent que nous devenons mal outillés pour les analyser. Par exemple, selon Rawls, la société est avant tout constituée par des rapports de coopération entre les individus ; cependant, cette représentation de la société est loin d'être valide pour tous les individus. À ce sujet, Mills écrit :

If Rawls genuinely believed, at the time of writing *Theory*, that all societies were at least cooperative ventures, even if only a few were well-ordered, then it means he had an astonishingly naïve view of how actual societies work (Mills, 2014,35).

Ce type de représentation « naïve » de la société est précisément ce qui fait en sorte que les idéalizations accentuent le fossé entre le modèle de la TI et les tâches que cette dernière délègue ensuite à la TNI, la laissant ainsi mal outillée pour remplir ses objectifs. Les partisans de la TNI inversent d'une certaine façon l'argument rawlsien. Si, pour des auteurs comme Swift, c'est une conception de la justice dont nous avons besoin avant tout, c'est une compréhension du monde dont nous avons besoin chez les auteurs non idéaux (Zack, 2017, 551).

L'approche privilégiée par les théoriciens et théoriciennes non idéaux se veut améliorative, au sens où le souci premier n'est pas la description du concept de justice, mais l'élaboration de concepts ayant une utilité pratique (Haslanger, 2005, 20)⁶. Dans cette perspective, les questions les plus importantes ne sont plus celles qui concernent les concepts abstraits, mais plutôt ce qui alimente les injustices actuelles et les façons d'y remédier. À ce sujet, Gajevic Sayegh écrit :

In short, non-ideal theories are part of the answer to the question, “what actions are required to make the world here and now more just?” Secondly, non-ideal theories proceed from ongoing practices and the potential injustices they perpetrate. They focus on guiding action by addressing political regimes and institutional arrangements that are themselves sources of injustices. (Gajevic Sayegh, 2017, 28)

⁶ Un concept amélioratif est un concept qui jumelle à la fois descriptif et normatif. Par exemple, nous souhaitons un concept de racisme qui nous permette à la fois d'en reconnaître les manifestations, mais aussi de nous dire pourquoi il s'agit de quelque chose d'immoral (Haslanger, 2005, 20). Cette idée est particulièrement claire dans la philosophie de Mills, nous y reviendrons au prochain chapitre.

En portant une attention accrue aux problèmes sociaux et à leur résolution, les approches non idéales doivent forcément tenir compte des dynamiques sociales. Alors que, selon les défenseurs de la TI, l'objectif désiré est analytique, au sens où c'est le développement d'une conception de la justice plutôt que son utilisation qui importe, chez les défenseurs de la TNI, c'est l'application et l'éclairage que peuvent nous donner les concepts sur le monde qui importe le plus. Les défenseurs de la TNI argumentent que l'absence d'injustices et des contingences sociales dans la TI rendent le projet incomplet et/ou irréaliste. Pour ces auteurs, les facteurs contingents sont tout aussi intrinsèques à la vie en société que les contraintes dures. Elles ne peuvent être éliminées de notre réflexion normative. Selon eux, les angles morts causés par la priorité de la TI sont beaucoup plus néfastes à notre réflexion que la possible perte d'impartialité ou de cohérence.

1.5 La justice et l'injustice : deux objets distincts ou entièrement liés ?

La justice selon l'approche idéale

L'un des aspects qui sous-tendent ce débat est celui des concepts de justice et d'injustice. D'un côté, les partisans de la TI semblent comprendre le concept d'injustice comme une simple absence de justice. De l'autre côté, chez les partisans de la TNI, la relation entre les deux concepts est moins claire : ce sont deux concepts distincts, mais l'étude de l'un permet d'enrichir notre compréhension de l'autre et vice versa. Selon eux, le fait de porter exclusivement notre attention au concept de justice a pour conséquence de nous faire oublier la pertinence de l'injustice.

Pour Rawls et ses successeurs, l'injustice se comprend avant tout comme l'absence de justice. Le concept de justice a une forme de supériorité épistémique sur le concept d'injustice (Shklar, 2002, 32). Comme nous l'avons vu dans la section précédente, la TI est analytiquement et chronologiquement préalable à l'élaboration d'une TNI puisque c'est la première qui nous permet de reconnaître l'injustice. C'est en mesurant la différence entre la société actuelle et la société parfaitement juste que nous parvenons à identifier les injustices sociales ainsi que leur niveau de gravité. Dans cette conception, l'injustice est conçue comme un écart par rapport à la norme ou comme une anomalie. Dans cette lignée, Shelby écrit :

« injustices are conceptualized as deviations from the ideal principles of justice, in much the same way that fallacious reasoning is conceived as a deviation from the rules of logical inference (Shelby, 2016, 12) ». L'injustice est donc pensée comme une erreur, une faute sociale manquante dans une « utopie réaliste ». Réaliser plus de justice dans le monde consiste

ainsi à éliminer ses déviations et rapprocher notre monde actuel du monde idéal.

Selon nous, l'une des dimensions les plus importantes de cette conception de la justice est que la justice et l'injustice sont réfléchies comme des concepts mutuellement exclusifs. Selon cette approche, l'injustice est avant tout un non-respect des principes et non quelque chose en soi. Autrement dit, elle ne peut pas se comprendre en soi en dehors du concept de justice.

Shelby, Simmons et d'autres contemporains suivent, en ce sens, l'intuition première de Rawls, qui souhaitait rassembler nos intuitions en des principes fondamentaux. Selon cette approche, si une situation n'est pas injuste, elle doit alors logiquement être juste, et vice versa. La justice et l'injustice sont donc contradictoires et mutuellement exclusives.

L'injustice selon l'approche non idéale

Les partisans de la TNI conçoivent généralement l'injustice et la justice comme des concepts qui entretiennent une relation plus floue. Dans cette perspective, la diversité des injustices est trop complexe pour que nous puissions construire un concept de justice englobant.

À ce sujet, Heinze écrit :

There can, then, be no such thing as a concept of justice straightforwardly identifiable as “opposite” to history’s countless injustices, even if we could wholly agree on which events that latter category includes. (Heinze, 2017, 354)

Pour illustrer cette idée, nous pouvons comparer cette conception à la relation qu'entretiennent les concepts de santé et de maladie. Bien que lorsque nous sommes malades nous ne sommes évidemment pas en santé, la maladie ne peut pas se réduire simplement à l'absence de santé. Il existe un grand nombre de maladies aux symptômes différents et chacune exige d'être traitée avec une attention particulière et surtout de manière distincte. Si nous souhaitons réellement comprendre le concept de maladie, nous ne pouvons pas le réduire à une simple absence de santé ou à un fonctionnement anormal du corps (Barnett, 2018). Ainsi, un concept de justice, aussi défini et exact soit-il, ne suffirait pas à analyser adéquatement les différentes formes d'injustices. Les différents types d'injustices ont leurs mécaniques et leur cohérence propre. Il serait erroné de les réduire à des écarts de conduite de la part de ceux qui les perpétuent. De plus, l'injustice est bien plus la norme que ne l'est la justice (Mills, 2007a, 78).

Selon les partisans de la TNI, nos jugements normatifs doivent être construits en situant notre raisonnement dans le contexte des problématiques sociales que nous souhaitons régler. La compréhension de ces dernières est nécessaire à leur reconnaissance et à l'élaboration de

principes normatifs qui permettent de répondre aux problématiques contemporaines. Tel qu'Anderson les conçoit, les idéaux normatifs doivent pouvoir être modifiés par l'étude des enjeux sociaux. Elle écrit :

We alter our conceptual maps to gain a more empirically adequate understanding of our problems, we also open some and close other evaluative options. New conceptual terrain provides new perspectives from which to engage in evaluation and thereby prompts us to articulate new ideals (Anderson, 2009, 5).

Cette citation permet de mettre en évidence l'importance qu'accordent les auteurs non idéaux aux phénomènes sociaux. Comme dans l'analogie précédente sur la santé et la maladie, selon Anderson, il ne s'agit pas d'une stratégie optimale que de penser à nos idéaux indépendamment du contexte, mais nous devons chercher à les retravailler en fonction de celui-ci.

Quels changements méthodologiques cette approche implique-t-elle ? Les injustices particulières, comme le racisme, doivent être conceptualisées comme des objets distincts et non comme de simples modes des concepts de discrimination ou d'oppression. Selon cette approche, elles ne sont pas réductibles à des concepts généraux puisqu'elles possèdent certaines caractéristiques intrinsèques. À ce sujet, McGary écrit : «to replace the expression black oppression with human oppression would fail to adequately describe how the oppression of black people has differed from other forms of human oppression (McGary, 2006, 6) ». Dans l'étude des différentes injustices, le mouvement d'abstraction n'est pas systématiquement à privilégier, alors que pour Rawls, l'idéalisation est une condition nécessaire à la poursuite des débats et à l'atteinte d'un accord entre tous les individus, tandis que pour d'autres auteurs comme McGary, ce choix est méthodologique. Selon cette dernière interprétation, nous devons renoncer à toujours aller vers l'abstrait et nous consacrer plutôt à l'étude de cas particulier. Pour prendre

un autre exemple, l'oppression des femmes ne se comprend pas exactement de la même manière que l'oppression raciale, puisque ces deux types de relations de pouvoir impliquent deux types d'injustices différentes, de même que l'oppression des femmes racisées n'est pas simplement l'addition des deux injustices précédentes (Crenshaw, 1989, 139).

En raison de cette irréductibilité des différentes injustices, plusieurs auteurs et auteures non idéaux accordent une plus grande importance à l'étude des différentes formes d'injustices sociales. Par exemple, chez Iris Marion Young, cela prend la forme d'un déplacement de la justice vers une étude de l'injustice ou, plus précisément, des mécanismes d'oppression. Pour elle, la justice se définit avant tout comme l'absence d'oppression (Young, 2011, 39). Pour cette raison, elle consacre une partie significative de son œuvre à l'étude des différentes formes d'oppression.

Dans cette approche, ce qui intéresse les auteurs n'est pas l'état de la situation, mais surtout les processus historiques et sociaux qui ont mené à l'établissement des inégalités telles que nous les connaissons aujourd'hui (Ypi, 2005, 554). Les conceptions non idéales présupposent aussi une plus grande proximité entre la dimension normative et la dimension descriptive. En effet, pour ces théoriciens, l'étude des dynamiques de groupe à l'origine des inégalités devient la méthode privilégiée pour déterminer le caractère juste ou injuste des inégalités sociales. Par exemple, dans le livre *The Imperative of Integration*, on ne retrouve pas de démonstration systématique du caractère injuste des inégalités socio-économiques entre Noirs et Blancs aux États-Unis. Cependant, par l'étude des mécanismes sociaux qui les alimentent et qui les maintiennent, nous comprenons intuitivement leur caractère injuste et la nécessité de remédier à la situation. En effet, chez plusieurs auteurs, comme Anderson par exemple, la démonstration de l'existence d'inégalités importantes suffit à soutenir l'idée qu'une

injustice soit en cause et que nous devons remédier à la situation. Bien qu'en philosophie nous opérons habituellement une distinction analytique entre ce qui est descriptif et ce qui est normatif, cette distinction est abandonnée de façon implicite chez les auteurs non idéaux (Anderson, 2009,2).

En conclusion de ce chapitre, les divergences dans le débat entre TI et TNI se situent à plusieurs niveaux. Les trois premières divergences portent sur les concepts d'utopie réaliste, de définition des contraintes et de priorité de la TI.

Cependant, la divergence que nous croyons être la plus fondamentale est celle concernant la nature des concepts de justice et d'injustice. Ce déchirement sous-tend les autres divergences qui émanent de ces conceptions distinctes de la justice. Dans le prochain chapitre, nous étudierons comment Mills ancre sa critique de Rawls dans ces débats.

CHAPITRE 2 — Mills et sa critique de la TI

2.1 Introduction de chapitre

Dans ce chapitre, nous analyserons l'œuvre de Charles Mills et son apport au débat entre TI et TNI. Notre chapitre se divise en deux parties principales. Pour débiter, nous expliciterons brièvement son parcours biographique ainsi que son projet philosophique. Par la suite, nous étudierons sa conception du concept d'idéologie et sa critique de la TI.

Tout d'abord, nous tenons à mentionner que le projet philosophique de Mills est de développer une conception du libéralisme compatible avec un programme politique de gauche radicale (Mills, 2012, 306). Tel que nous l'avons vu dans le chapitre précédent, l'œuvre de Rawls est devenue une figure si centrale des débats contemporains que ses concepts constituent le terrain sur lequel les débats en philosophie politique se déroulent. Dans ce chapitre, nous verrons pourquoi, selon Mills, c'est un terrain qui n'est ni plat ni neutre, mais qui désavantage ceux qui voudraient réfléchir ou étudier des injustices moins « universelles », comme celles liées à la race⁷. Pour Mills, le projet rawlsien qui consiste à relancer les débats sur la justice découle, à son origine, de bonnes intentions. Or, le fait qu'il ait seulement porté attention au concept de justice et choisi d'ignorer celui d'injustice constitue une grave erreur. Selon lui, la TI et la théorie de Rawls en général sont des méthodes intéressantes, mais le programme politique qu'ils

⁷ Une idée d'ailleurs partagée par plusieurs, dont Kristie Dotson. Voir son excellent article : *Is this paper philosophy* (Dotson, 2012).

permettent de justifier est largement insuffisant pour répondre aux problèmes sociaux contemporains. Bien qu'une grande partie de son œuvre porte sur l'enjeu négligé en philosophie politique que sont les injustices raciales, nous concentrerons notre attention sur les aspects plus méthodologiques de sa contribution aux débats contemporains. Cependant, afin d'illustrer notre propos, le cas des injustices raciales sera mentionné fréquemment.

Avant de poursuivre, nous tenons à porter une attention particulière au fait que Mills croit que deux facteurs principaux expliquent le manque d'attention porté aux injustices raciales dans la philosophie académique : les facteurs démographique et conceptuel. En ce qui concerne le premier, il note que les personnes noires représentent 13,4 % de la population américaine, mais seulement 1 % du corps professoral sur un total de 11 000 professeurs et chercheurs américains (USCB, 2018 ; Mills, 2017, 32). Les facteurs qui expliquent cette sousreprésentation ne sont pas seulement socio-économiques, ils sont aussi d'ordre conceptuel. En effet, selon lui, la philosophie universitaire, par ses concepts et ses méthodes, résiste à la fois à l'inclusion de plus de personnes de couleur, mais aussi aux enjeux qui les touchent. Le problème principal pour Mills est que ces enjeux sont presque exclusivement des enjeux non idéaux, soit des problèmes sociaux liés à une particularité. Or, dans la division du travail de Rawls, les problèmes non idéaux sont souvent considérés comme des problèmes secondaires face aux enjeux idéaux.

Cette position est d'ailleurs partagée par plusieurs autres philosophes, comme Howard McGary. Il écrit :

I am not claiming that philosophers in the mainstream have not discussed race. My point is simply that when they do so, their research is most often characterized as applied philosophy. The idea being that they are not breaking any new theoretical ground; they are only applying existing theories. (McGary, 2009, p. 9)

Cette citation permet d'illustrer clairement cette critique à l'égard de la TI. En monopolisant le travail réflexion normative, la TI fait en sorte que lorsque nous nous intéressons

à des enjeux non idéaux nous ne faisons qu'appliquer les concepts et catégories préalablement établies.

2.2 Parcours biographique et académique : l'élaboration du projet politique de Charles Mills

Son parcours biographique

Afin de donner un aperçu de l'individu derrière l'œuvre, débutons par quelques considérations biographiques. Mills est né en Jamaïque en 1951 et enseigne actuellement au *City University of New York* (CUNY). Contrairement à plusieurs autres, il n'a cependant pas commencé sa carrière universitaire en philosophie. Ce n'est qu'en 1974, après avoir fait ses études en physique, qu'il s'est tourné vers la philosophie en entamant une maîtrise à l'Université de Toronto, pour ensuite y poursuivre, de 1977 à 1985, un doctorat portant sur le concept d'idéologie chez Marx, un concept qu'il mobilisera tout au long de sa carrière.

De son propre aveu, il s'est tourné vers le marxisme analytique, non seulement par affinité philosophique, mais aussi parce que, selon lui, il s'agissait à cette époque du seul courant, en philosophie politique, s'intéressant au monde social et à ses dynamiques (Mills, 2010). Ces années auront été déterminantes pour sa formation puisqu'il conservera une approche fonctionnaliste du monde social, semblable à celle développée par Cohen (Agar, 2003).

Contrairement au marxisme « continental », comme celui de David Harvey (Harvey, 2010) le marxisme analytique ne tente pas de comprendre dialectiquement les relations entre les différents objets sociaux. Au contraire, Mills cherche à fournir des explications causales des phénomènes qu'il étudie. Dans ses travaux, il tente d'isoler l'oppression raciale comme un phénomène particulier et distinct des autres types d'oppressions. Il cherche à démontrer le caractère unique de ce type d'oppression et à comprendre quelles dynamiques sociales

l'alimentent⁸. La philosophie de Mills est constamment soutenue par une compréhension mécanique des dynamiques sociales comme celle de la cognition des agents sociaux. Cette conception trouve son exemple le plus clair dans les articles *Under Class Under Standings*, qu'on retrouve dans le livre *From Class to Race*, et dans son article *Racial Exploitation*, dans son plus récent livre *Black Rights/White Wrongs* (Mills, 2003, 157 ; Mills, 2017, 113).

Le virage libéral

Nous décelons deux périodes distinctes dans l'œuvre de Mills (Turner, 2015, 482)⁹. La première s'étend de 1987 à 1996 et est sans doute la période la plus marxiste de sa pensée. Durant cette période, il publie sur un bon nombre de sujets variés, mais toujours dans une perspective marxisante. Cependant, un virage important s'amorce dans sa pensée en 1997, car lors de l'écriture de son livre *Racial Contract*, Mills s'est philosophiquement éloigné du marxisme pour se rapprocher du libéralisme. Cette transition se révélera le plus explicitement dans l'article *Ideal Theory as Ideology*, dans lequel il se livre à une critique sévère de la méthodologie rawlsienne, tout en proposant une réinterprétation de la méthodologie du contrat social.

À partir de ce moment, ses articles délaissent les débats marxistes pour se focaliser presque exclusivement sur la critique de Rawls et du libéralisme. Son ambition est, selon nous, la plus

⁸ Sur ce caractère plus important, voir le chapitre *Under Class Under Standings* dans *From Class to Race* (Mills, 2003).

⁹ Cependant, en ce qui concerne ses interventions sur le débat entre TI et TNI, mais aussi plus généralement sur perception du libéralisme, le moment clé se situe en 2003, lors de la publication de *Ideal Theory as Ideology*. Pour voir une périodisation différente de la nôtre, voir l'article de Shannon Sullivan : *Smadditizin' Across the Years: Race and Class in the Work of Charles Mills* (Sullivan, 2017)

clairement exprimée dans l'article *Occupy Liberalism!* (Mills, 2012). Dans cet article, loin de faire une critique du libéralisme, il le défend face aux critiques de la gauche radicale et appelle à une réappropriation de la tradition libérale à des fins radicales.

Cette transition s'explique par deux motifs principaux : un motif normatif et un motif stratégique. Le premier stipule que les théories critiques comme le marxisme ou le postmodernisme nous offrent souvent des critiques radicales de la société, mais sans jamais définir le cadre normatif qui permet de justifier ces critiques. En effet, même si la critique marxiste contient implicitement une idée d'égalité, celle-ci se soucie peu de la détailler. De plus, Mills, malgré le fait qu'il soit fondamentalement matérialiste, croit à l'importance des catégories morales dans les dynamiques sociales.

Le motif stratégique est quant à lui assez simple. Le libéralisme étant l'idéologie dominante dans le monde académique, mais aussi dans les sociétés occidentales en général, il semble logique et conséquent de tenter de se l'approprier pour changer la manière dont nous faisons de la philosophie. Il nous apparaît important de noter que ce motif semble plus important que le premier, ce qui nous porte à croire que si une autre théorie normative que le libéralisme avait été dominante, c'est elle que Mills aurait appuyée.

Ses objectifs politiques

Pour Mills, la tâche principale d'une théorie de la justice est de nous aider à agir sur le monde. La philosophie a donc un rôle directement pratique. L'objectif de la philosophie politique est, par conséquent, de nous aider à trouver et à justifier des politiques publiques qui permettraient de mettre fin aux injustices actuelles.

Pour atteindre ses objectifs, Mills en appelle à plusieurs changements méthodologiques importants. L'un de ses chevaux de bataille, depuis sa transition vers le libéralisme, est celui de

la séparation entre individualisme méthodologique et individualisme normatif. Alors que Mills pense que la dignité individuelle est ultimement ce que nous souhaitons protéger, cela n'implique pas que notre analyse sociologique doive être individualiste. Nous devons être capables de comprendre l'aspect plus large des dynamiques sociales, comme les classes sociales, par exemple. Or, comprendre ce type de phénomène exige de déplacer notre regard de l'individu aux rapports entre groupes.

Mills cherche ainsi à conserver l'analyse radicale de ses années marxistes tout en se s'appropriant les concepts normatifs du libéralisme. Cela mène à une distinction importante chez Mills, qui est peu explicitée chez d'autres auteurs : la distinction entre l'analyse sociale et la source normative.

Mills écrit :

The individualism that is foundational to liberalism is a normative individualism, which makes individuals rather than social collectivities the locus of value. But that does not require any denial that individuals are shaped in their character (the “second nature” famously highlighted by left theory) by oppressive social forces and related group memberships. (Mills, 2017, 18)

Ainsi, Mills cherche à souligner que le libéralisme est compatible avec l'analyse des rapports sociaux d'oppression qui structurent la société, sans abandonner l'idée que l'individu a une valeur fondamentale.

2.3 Les deux axes de la critique de la théorie idéale : l'idéologie et ses conséquences méthodologiques

Le concept d'idéologie

Dans cette section, nous aborderons les principales critiques que Mills adresse à la TI et aux différentes facettes de sa méthodologie. Nous commencerons par étudier son interprétation du

concept d'idéologie et l'utilisation qu'il en fait dans sa critique de la TI. Comme nous le verrons, la TI a, selon Mills, quelque chose d'idéologique, au sens où elle contribue à la marginalisation d'enjeux politiques peu étudiés en philosophie.

Tout d'abord, plusieurs des critiques de Mills adresse à la TI peuvent se comprendre à l'aune du concept d'idéologie. Pour Mills, l'usage du concept d'idéologie possède deux significations possibles : neutre ou péjorative. L'usage neutre du concept désigne le fait qu'une idée est simplement le fruit de son milieu. Nos habitudes cognitives étant fortement influencées par notre expérience du monde, il est, par conséquent, normal que notre vision du monde ne soit pas parfaitement objective. L'idéologie, en ce sens, est sans effet pernicieux.

En revanche, l'usage péjoratif de ce concept a pour même fondement l'influence de notre expérience du monde social, mais celle-ci aurait comme conséquence de renforcer les rapports de domination et de contribuer à leur maintien. Selon Mills, l'idéologie est l'une des conditions nécessaires à la reproduction des inégalités sociales. Elle déguise la conception dominante de la société en conception objective. L'idéologie, au sens péjoratif, est une conception du monde qui « justifie, rationalise, légitime et/ou obscurcit » les relations de « domination sociale injuste (Mills, 2017, 104) ». Or, malgré le fait que l'idéologie favorise les intérêts des groupes dominants, cela n'implique pas qu'elle soit le produit d'intentions malveillantes ou issue d'un désir de domination. Mills écrit :

As theorists of ideology emphasize, this should not be thought of in terms of conscious conspiratorial manipulation but rather in terms of social privilege and resulting differential experience, a non-representative phenomenological life-world (mis) taken for the world, reinforcement (in this case) by professional norms of what counts as respectable and high—prestige philosophy, and—if not to be inflated into the sole variable, certainly never to be neglected in the sociology of belief—the absence of any countervailing group interest that would motivate dissatisfaction with dominant paradigms and a resulting search for better alternatives. (Mills, 2017, 79)

Nous souhaitons souligner deux idées importantes dans ce passage. Tout d'abord, nous

pensons que la clé de lecture de la posture de Mills se situe dans l'expression « expérience du monde » privilégiée interprétée comme l'« expérience universelle ». La conception privilégiée du monde devient la base de nos réflexions et la plateforme sur laquelle le débat a lieu. Le deuxième aspect important dans ce passage est que l'idéologie est, en quelque sorte, un phénomène social indépendant de la volonté des agents. C'est-à-dire que sa production ne requiert pas d'intention active de la part de qui que ce soit. Elle représente plutôt la conséquence des inégalités sociales sur les habitudes cognitives des agents.

Selon Mills, la philosophie n'est pas un domaine épargné par ce phénomène social. Comme il a été démontré, plusieurs figures importantes dans l'histoire de la philosophie ont été complices de l'esclavage et le racisme a même contribué à forger certains débats philosophiques¹⁰. Cependant, Mills avance la thèse plus controversée que la critique de la philosophie par l'idéologie s'applique encore, au moins partiellement, à la philosophie politique contemporaine. Il écrit :

I would contend, [that Ideal-theory] is really an ideology, a distortional complex of ideas, values, norms, and beliefs that reflects the non-representative interests and experiences of a small minority of the national population middle—to upper-class white males—who are hugely overrepresented in the professional philosophical population. (Mills, 2017, 79)

La critique ici adressée à Rawls n'est pas qu'il soit un idéologue malveillant, mais plutôt que la TI serait victime de ses origines sociales. Pour cette raison, une foi naïve en l'impartialité des

¹⁰ En effet, plusieurs auteurs classiques ont contribué à justifier l'esclavage et la colonisation. À titre d'exemple, voir *John Locke and America : the defence of English colonialism* de Baraba Arneil. Cependant, le racisme n'aurait pas simplement influencé les débats en philosophie politique, mais aussi dans certains débats philosophiques traditionnels, voir *Another mind-body problem* de Harfouch.

débats philosophiques est selon lui une erreur, car les hiérarchies sociales viennent miner notre réflexion si nous ne faisons pas l'effort d'en prendre conscience.

Pour Mills, différentes positions sociales impliquent des degrés différents de connaissances sur les dynamiques d'oppression. Alors qu'une personne qui subit de l'oppression obtient une connaissance du phénomène par son expérience, les personnes privilégiées, quant à elles, peuvent mener leur vie sans jamais les comprendre, voire même sans savoir qu'elles existent. Or, il serait exagéré de s'attendre à ce que ces individus construisent une théorie de la justice sociale qui prenne en compte des injustices dont ils ignorent l'existence.

Dans la mesure où le monde académique n'est pas une sphère intellectuellement émancipée du monde social et imperméable à ses biais cognitifs. Cela implique qu'en philosophie, nous devons rester vigilants face à nos propres intuitions, particulièrement lorsque nous cherchons à élaborer une théorie de la justice, car, selon Mills, nos biais et notre ignorance de certains enjeux peuvent nuire à notre travail intellectuel. En effet, une recherche qui se limiterait à nos intuitions risque de nous laisser sans défense face à nos biais cognitifs puisque rien ne nous force à les remettre en question.

La TI entre idéalisation et abstraction

L'article cardinal de Mills, *"Ideal Theory" as Ideology*, expose cette critique de façon précise. Dans cet article, Mills emprunte à Onora O'Neill la distinction entre idéalisation et abstraction¹¹. Comme explicité au chapitre précédent, O'Neill trace une distinction entre ce qui

¹¹ Il se revendique explicitement de cette distinction quand il écrit, au début de l'article : « I want to focus on an ethical strategy best and most selfconsciously developed in feminist theory in the writings of Onora O'Neill (Mills,

relève de l'abstraction et ce qui relève de l'idéalisation. L'abstraction laisse de côté certains éléments du réel, alors que l'idéalisation, quant à elle, exagère les capacités existantes.

Sur la base de cette distinction, Mills définit deux approches : *ideal-as-descriptivemodel* (le modèle abstrait) et *ideal-as-idealized-model* (le modèle idéalisé)¹². Le modèle idéalisé correspond à une démarche qui prend pour point de départ un modèle où les caractéristiques de P sont idéalisées. Mills écrit : « But for certain P (not all), it will also be possible to produce an idealized model, an exemplar, of what an ideal P should be like (Mills, 2005, 167) ». Ce type de modèle idéalise les propriétés de P afin de faciliter la réflexion à son sujet. C'est une stratégie fréquemment utilisée dans certaines sciences de la nature, comme la physique, où l'on utilise fréquemment des modèles idéalisés afin de faciliter la recherche et de la faire avancer.

Quant à lui, le modèle descriptif est engendré par la recherche du fonctionnement réel de l'objet P, sans pour autant tenir compte de tous ses aspects. C'est un modèle qui privilégie l'abstraction plutôt que l'idéalisation. Dans ce modèle, le point de départ de la recherche est la quête de connaissance sur le fonctionnement réel de P. De cette manière, bien que nos recherches soient influencées par nos intuitions et nos présupposés sur l'objet, nous devons comparer nos hypothèses au fonctionnement empirique de P.

Pour Mills, ces deux modèles ont leurs forces et leurs faiblesses. Aucun n'est, en soi, supérieur à l'un ou à l'autre. En revanche, si le but de la philosophie politique est de nous aider à agir sur le monde, un modèle plus près du réel nous permettrait de poursuivre plus facilement cet objectif. Le modèle idéalisé est certes très utile à la réflexion, mais le modèle descriptif est

2005, 166). ». Plus loin, il écrit : « I refer to the distinction between idealizing and non-idealizing approaches to ethical theory and the endorsement of the latter » (Mills, 2005, 166).

¹² Afin d'alléger le texte, nous les nommerons dorénavant le modèle descriptif et le modèle idéalisé.

plus approprié pour guider nos actions¹³. Selon Mills, si nous souhaitons intervenir sur le réel, nous devons posséder une fine compréhension de ses mécaniques actuelles. Il écrit :

Now in trying to understand the workings of an actual P, how useful will it be to start from an ideal-as-idealized model of P? Obviously, this question cannot be answered a priori: it's going to depend on how closely the actual P in question approximates the behavior of an ideal P. (Mills, 2005, 169)

Malgré l'utilité indéniable de l'idéalisation pour la découverte de nouveaux savoirs et de progrès dans la construction théorique, c'est à cette dernière que Mills croit que le modèle idéalisé devrait se limiter.

Si nous attendons d'une théorie de la justice qu'elle nous aide à guider nos actions, notre modèle P d'une société idéale doit avoir un degré de « proximité avec la société existante » pour nous permettre d'intervenir (Mills, 2005, 169). Pour Mills, la théorie normative ne doit pas simplement nous permettre de voir les écarts entre notre monde et ce qu'il devrait être, mais nous permettre de comprendre les dynamiques à leurs origines. Pour

Mills, cette proximité recherchée n'est pas un manque d'ambition normative ; au contraire, elle tend plutôt à rappeler le vieil adage marxiste qui consiste à « prendre les choses par la racine » (Marx, 1982, 99). Selon lui, corriger les injustices n'est pas simplement une compensation pour

¹³ Il est important de souligner que Mills élabore deux sens du mot idéal dans l'expression *théorie idéale*. Le premier, qu'il soutient, est celui de l'idéal comme faisant appel à des valeurs et à des jugements normatifs. Le second sens est celui de l'idéal comme un modèle qui ne correspond pas à la réalité, mais qui fonctionne comme nous le souhaiterions. Mills endosse explicitement le premier sens puisque nous avons besoin de pouvoir énoncer des jugements moraux si nous souhaitons faire de la philosophie politique. Cependant, il s'oppose à l'idée qu'une expérience de pensée aussi idéalisée que celle de Rawls nous permette d'arriver à la construction de principes normatifs adaptés, utiles à notre monde.

des écarts de richesse ou de traitement, mais une élimination des causes de ces inégalités et injustices. Dans cette lignée, s'il s'agit réellement de notre objectif, nous devons avoir les moyens de reconnaître les causes profondes pour les régler.

Afin d'illustrer cette idée, Mills offre l'exemple d'un avion. Il ne viendrait effectivement à l'esprit d'aucun ingénieur de construire un avion sur la base d'un modèle dans lequel la gravité et la friction de l'air sont absentes. Ce sont des axiomes du monde réel que l'ingénieur doit intégrer à sa réflexion s'il souhaite que l'avion vole. Pour Mills, l'absence du concept d'injustice dans la TI correspond à ce type de manque de proximité avec le réel. Ce manque entrave la capacité de la TI à nous guider dans nos actions¹⁴. Un rapprochement entre notre réflexion normative et le monde non idéal doit donc être fait, selon lui. En revanche, cela doit être fait sans tomber dans un « fétichisme des faits », comme peuvent le faire certains auteurs (Chung, 2013). Au contraire, l'étude des faits est jumelée à certains concepts normatifs dans le but de nous offrir un regard critique sur la situation¹⁵¹⁶.

Mais quelles idéalizations sont idéologiques ?

Quels sont plus précisément les aspects idéologiques de la TI ? Comme nous l'avons vu au chapitre précédent, pour Rawls et plusieurs de ses successeurs, la TI n'incorpore que deux

¹⁴ Cependant, cela ne signifie pas que nous nous aliénons la possibilité d'élaborer des idéaux exigeants, mais simplement que nous procédons tout d'abord par là.

¹⁵ Un exemple de cette approche serait l'article *On the confusion between ideal and non-ideal in recent debates on global justice* de Ypi. Celle-ci nous invite à rejeter les approches idéales, au profit de l'utilisation du concept d'exploitation comme un concept à la fois englobant, mais aussi plus utile d'un point de vue heuristique (Ypi.

¹⁶).

idéalisations : la pleine obéissance et les circonstances favorables¹⁷. Ce sont les deux paramètres qui distinguent clairement la TI de la TNI. Cependant, pour Mills, la TI en incorpore plusieurs autres que nous rassemblons en deux catégories principales : celles des idéalisations du monde social et des agents moraux. Ces idéalisations ont, selon lui, pour effet de porter préjudice à nos réflexions normatives puisqu'elles offrent de mauvais paramètres de délibération. Comme explicité plus haut à propos de l'idéologie, ces idéalisations sont le produit d'une expérience privilégiée du monde, qui n'est pas compatible avec l'expérience qu'en font les individus membres des groupes opprimés, et qui nuit donc à leur pleine compréhension.

La première catégorie concerne le rôle des institutions et leurs histoires. Elle comporte trois idéalisations principales : une ontologie sociale, des institutions sociales idéalisées et une histoire idéalisée. La première idéalisation, soit celle de l'ontologie, concerne la conception que nous avons des individus. Dans la TI, ce sont des agents indifférenciés, sans identités. Ils sont moralement égaux et se traitent d'une manière qui reflète cette égalité. Cependant, la réalité est toute autre, même si nous nous accordons sur le fait que les individus sont moralement égaux, l'existence de phénomènes sociaux comme le sexisme ou le racisme font en sorte que l'ontologie sociale de nos sociétés actuelles n'y correspond pas. Pour Mills, nous vivons dans des sociétés où des groupes dominés sont fréquemment traités de manière moins digne par les groupes dominants. Par exemple, dans le sommaire du rapport de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées on peut y lire l'extrait suivant :

¹⁷ Cependant, nous devons noter que, dans son dernier livre *La justice comme équité*, Rawls semble reconnaître le fait que l'idée que la société soit avant tout constituée par des rapports de coopération soit une idéalisation, sans toutefois aller plus loin sur cette question (Rawls, 2008,27).

La violence coloniale, ainsi que le racisme, le sexisme, l'homophobie et la transphobie à l'endroit des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQA¹⁸ autochtones se sont immiscées dans la vie de tous les jours, que ce soit sous différentes formes de violence interpersonnelle, par le biais des institutions comme le système de santé et le système de justice, ou encore dans les lois, les politiques et les structures de la société canadienne. Il en résulte que de nombreux Autochtones, en grandissant, *en sont venus à normaliser la violence, alors que la société canadienne affiche une indifférence lamentable quant à la résolution de cet enjeu.* (Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, 2019, 4) (nous soulignons)

En ce qui nous concerne, le passage crucial est celui portant sur l'indifférence de la société canadienne envers ces crimes. Le manque d'indignation illustre, selon nous, l'absence de considération que nous pouvons avoir envers les individus appartenant à certains groupes. Selon nous, ce manque exemplifie les inégalités liées à l'ontologie sociale puisque cette citation démontre un certain type d'inégalité qui n'est pas économique, mais plutôt lié à la reconnaissance sociale. La TI est cependant mal outillée pour nous aider à comprendre ce genre de problèmes puisqu'elle prend comme point de départ l'idée d'une société d'égaux entretenant des rapports de coopération.

La deuxième idéalisation, soit celle des institutions sociales, concerne le rôle actif des institutions dans le maintien des inégalités. L'idée centrale est qu'elles sont non seulement des outils collectifs qui permettent de réaliser des principes de justice, mais qu'elles peuvent aussi contribuer à la création d'injustices et de leur maintien. Il serait préférable, de loin, qu'elles ne soient que des vecteurs de justice sociale, mais nous ne pouvons ignorer qu'elles ne le sont pas toujours. En traitant de manière différenciée des individus sans enfreindre directement ou explicitement l'égalité formelle des droits, elles maintiennent ces inégalités. Il semble que, dans

¹⁸ L'acronyme 2ELGBTQQA signifie : 2 esprits, lesbiennes, gais, bisexuels, transgenres, queers, en questionnement, intersexes et asexuel.

cette idéalisation, Mills cherche à la fois à réunir l'idéalisation des groupes sociaux et la critique de l'égalité formelle des droits fréquemment retrouvée chez les critiques de gauche, comme chez Young (Young, 2011).

L'idéalisation de l'histoire est la dernière idéalisation de type social¹⁹. Pour Mills, ce serait peut-être l'exemple le plus clair de l'idéologie dans la TI. En effet, le temps de la théorie idéale est un temps anhistorique, contrairement à celui dans lequel nous vivons, qui est un temps historique. Dans la théorie idéale, il n'y a pas de temps et donc pas d'injustice historique. Cette idéalisation entraîne d'importantes conséquences conceptuelles pour Mills. Par exemple, si nous pensons au concept d'« utopie réaliste », pour Mills, il est clair que, au moins pour certaines parties de la population, l'histoire de l'esclavage et du colonialisme a changé de manière radicale la conception de ce que serait cette utopie.

Un exemple de cette distance pour Mills est l'inexistence d'injustices historiques dans la TI. Selon lui, les injustices historiques représentent un enjeu prioritaire, mais ne peuvent pas simplement être réglées par les deux principes de justice de Rawls. De la même manière que le pluralisme représente un aspect important des sociétés contemporaines chez Rawls, les sociétés contemporaines ont été constituées, chez Mills, sur le socle des injustices historiques.

¹⁹ L'idéalisation de l'histoire est un point particulier dans l'œuvre de Mills. Il s'agit à la fois de l'exemple le plus fréquemment utilisé par Mills, mais le seul qui ne soit pas directement explicité dans son article "*Ideal Theory*" as *Ideology*. Il fera l'objet d'un développement particulier dans l'article *White Time* publié 10 ans plus tard en 2014. Il s'agit cependant d'une thématique précédemment explorée à dans l'un des derniers articles de sa période marxiste, dont le titre est *European Spectre*, publié en 1999.

Selon lui, la TI nous pousse à concevoir un monde trop « métaphysiquement éloigné » du nôtre pour être un objectif possible, même en son sens minimal, comme Rawls l'entendait. Ces événements historiques ont participé de manière fondamentale à la structuration de plusieurs

injustices actuelles. L'inexistence de ce type d'injustice dans la TI fait en sorte que cette dernière, bien qu'elle ait certains mérites, nous outille moins pour intervenir sur ce type d'enjeu.

Le second type d'idéalisations concerne les agents eux-mêmes. Mills en énumère deux : des capacités idéalisées et une sphère cognitive idéalisée. Ces deux idéalisations désignent, à la fois le fait que les agents ont des capacités cognitives qui excèdent celles d'individus ordinaires, et que le monde social n'a aucune influence sur leurs habitudes cognitives. Contrairement au concept d'idéologie mobilisé par Mills, les individus dans l'expérience de pensée sont, en quelque sorte, immédiatement omniscients ; leurs conceptions des différentes positions sociales ne sont jamais mises à l'épreuve.

De ces idéalisations résulte un silence sur l'injustice et les relations d'oppression dans la théorie rawlsienne (Mills, 2005, 168)¹⁹. L'emphase mise sur la TI fait en sorte que peu d'attention est accordée aux problématiques sociales non idéales. Comme nous l'avons vu dans le premier chapitre, l'approche mutuellement exclusive entre justice et injustice fait en sorte que la recherche du premier nous permettrait d'en connaître suffisamment sur le deuxième. Pour Mills, cette articulation conceptuelle entraîne un désintérêt, voire une dévalorisation des injustices sociales comme sujets dignes d'intérêt en philosophie. Il écrit :

Correspondingly, the ways in which systematic oppression is likely to shape the basic social institutions (as well as the humans in those institutions) will not be part of the theory's concern, and this will manifest itself in the absence of ideal—as—descriptive—model concepts that would provide the necessary macro- and micro-mapping of that oppression and that are requisite for understanding its reproductive dynamic. (Mills, 2005, 169)

¹⁹ Mills en parle comme une idéalisation supplémentaire, mais sa description nous laisse croire qu'il s'agit plutôt d'une conséquence des autres idéalizations.

Si le but de la TI est de nous aider à élaborer des idéaux ambitieux, cette méthodologie nous offre en revanche une vision incomplète de notre monde. Selon Mills, il existe une importance conceptuelle et normative irréductible aux injustices. Il écrit : « In its ignoring of oppression, ideal theory also ignores the consequences of oppression (Mills, 2005, 175). » Pour Mills, ignorer les injustices actuelles pour mieux les critiquer est une méthode logique, mais elle demeure loin d'être optimale. Elle ne constitue pas à son avis la *meilleure* manière de faire de la philosophie politique.

De façon semblable à l'analogie sur la relation entre les concepts de maladie et de santé mobilisée au premier chapitre, les injustices particulières sont, en soi, pertinentes dans une perspective normative, mais leur étude permet par ailleurs de contribuer beaucoup à notre propre réflexion. Depuis plusieurs années, nous pouvons observer une telle approche se déployer en philosophie en dehors de la philosophie politique. Par exemple, dans les champs de l'épistémologie sociale et, plus précisément, des injustices épistémiques, on peut observer un accroissement important du nombre de publications académiques portant directement sur le concept d'injustice et ses avantages conceptuels. Miranda Fricker, l'une des chercheuses à qui l'on doit ce regain d'intérêt, soutient que l'un des moteurs de cette recherche est que, pour trouver la meilleure conception possible du concept d'égalité épistémique, nous devons commencer par chercher à voir comment cette égalité peut être brisée (Fricker, 2014). L'étude de ses différentes formes de ruptures permet de voir des dimensions insoupçonnées du concept

d'égalité épistémique²⁰. L'argument de Mills est ici semblable : l'étude des différentes formes d'injustices est nécessaire à la construction d'un concept de justice qui soit le plus étoffé possible.

Comme nous l'avons vu au chapitre précédent, un désaccord important existe dans ce débat sur la place que doivent occuper les contraintes faibles au sein de notre réflexion normative. Si pour Rawls et plusieurs de ses héritiers philosophiques, la possibilité qu'un phénomène disparaisse justifie son évacuation de notre réflexion, pour Mills, il en est tout autrement. La négligence de ces facteurs fait en sorte que la pleine réalisation des principes de justice pourrait être coextensive à la perpétuation d'injustices. Pour Mills, si des injustices ne sont pas adéquatement comprises par la TI, elle ne nous permettra pas de justifier des interventions qui permettraient d'y remédier. Ainsi, il s'inscrit en opposition aux défenseurs de la TI, puisque, selon eux, l'inclusion des injustices actuelles risque de biaiser notre jugement. Mills pense que nous devons nous donner les moyens de voir l'ampleur de la tâche devant nous. Exclure ces injustices contingentes, mais structurantes du monde contemporain, représente plus une perte qu'un gain pour notre réflexion.

²⁰ Mills a apporté une importante contribution à ce champ de recherche. Il a écrit plusieurs articles portant sur des questions d'épistémologie sociale et son article canonique *White ignorance* représente une importante contribution à ce domaine de recherche. Cependant, l'étude de son apport à cette question dépasse notre cadre d'analyse (Mills, 2007).

2.4 Facteur de résistance au changement : données acceptées et résultats

Dans la section précédente, nous avons abordé le cœur de la critique de Mills : le caractère idéalisant de la théorie idéale. Pour Mills, le problème réside dans les conséquences conceptuelles des idéalizations. Selon lui, les problèmes de la TI ont une importante incidence sur les sujets et les enjeux importants en philosophie politique. Selon lui, les lacunes de la TI ne rendent pas seulement sa méthodologie non optimale, mais contribuent aussi à négliger certains enjeux en philosophie politique, comme les injustices historiques²¹.

Si cette négligence pouvait, à première vue, nous apparaître comme découlant d'un simple désintérêt envers les questions moins « universelles », cette interprétation est insuffisante pour Mills. Selon lui, une meilleure explication résiderait dans le fait que la priorité de la TI implique en fait une forme d'« oppression épistémique » qui nuit à l'inclusion de nouveaux enjeux non idéaux²². Comme vu plus haut, un des problèmes principaux pour Mills se trouve dans l'importante préférence accordée à l'individualisme méthodologique en philosophie politique. La méthodologie trop individualiste du voile de l'ignorance, telle que conceptualisée par Rawls et ses successeurs, représente un obstacle à la conceptualisation des différentes formes d'oppression et à notre réflexion sur les possibles mesures à mettre en

²¹ En effet, bien que Rawls ait à la fois côtoyé de son vivant le mouvement des droits civiques ainsi que l'apparition des mesures de discrimination positive, ces deux enjeux ne sont jamais discutés dans son œuvre. Ce silence s'observe aussi chez ses successeurs. Par exemple dans le *Cambridge Companion to Rawls*, la justice raciale ou les injustices historiques ne font l'objet d'aucun chapitre ou sous-chapitre (Freeman, 2002 ; Mills, 2017, 140).

²² Nous empruntons l'interprétation de Kristie Dotson du concept d'oppression épistémique de troisième ordre. Ce type d'oppression épistémique est, selon elle, une oppression qui proviendrait du cadre conceptuel général (Dotson, 2014).

place.

C'est pour cette raison, entre autres, que Mills pense que, bien que la théorie rawlsienne ne soit pas sans vertu, elle ne peut être la meilleure pour penser la justice et son implantation dans notre monde contemporain. Tel que nous l'avons vu dans le premier chapitre, selon les philosophes qui défendent la TI, cette dernière peut contribuer à la réflexion sur les mesures à mettre en place pour arriver à un monde plus juste, mais ce n'est pas son rôle principal, car des enjeux comme le racisme ou les injustices historiques sont profondément non idéaux, étant donné qu'ils découlent de la non-obéissance aux principes de justice.

Pour Mills, le problème se situe à deux moments distincts dans la méthodologie rawlsienne : d'abord, au niveau de la sélection des données pertinentes (*inputs*) et, ensuite, au niveau de ses résultats²³. Les différentes théories acceptent et rejettent certains faits sociaux ou moraux avant de procéder à leur réflexion normative. Par exemple, dans une perspective *color-blind*, la couleur de la peau d'un individu ne sera pas considérée comme une donnée importante dans notre réflexion morale ; ce qui aura un impact sur les résultats de cette réflexion. La TI cherche à produire des principes de justice à la fois objectifs et stables pour les prochaines générations. Ce « produit » recherché s'atteint par l'exclusion des données concernant les injustices actuelles et historiques, ainsi que les dynamiques sociales contingentes. Comme nous l'avons vu au chapitre précédent, une partie du débat se situe dans la sélection du type de contraintes utiles ou non pertinentes à nos réflexions normatives. Pour les partisans de la TI, seules les contraintes dures doivent influencer notre réflexion normative, car l'inclusion de paramètres supplémentaires viendrait teinter notre réflexion. À l'opposé, Mills pense que cette

²³ Ici nous avons traduit les termes d'*inputs* et d'*outputs* utilisés par données pertinentes et résultats.

approche nous coupe non seulement d'informations pertinentes, mais aussi des connaissances qui nous permettraient de diminuer l'impact des inégalités sociales sur nos délibérations.

Pour Mills, cette exclusion des facteurs plus contingents de notre monde social nous rend, en fait, d'autant plus vulnérables à l'idéologie. Selon lui, nos intuitions morales sont quelque chose de socialement constitué. Le fait que nos habitudes cognitives soient socialement formées implique qu'elles peuvent aussi nous mener dans la mauvaise direction.

Il écrit :

So a simple empiricism will not work as a cognitive strategy; one has to be selfconscious about the concepts that “spontaneously” occur to one, since many of these concepts will not arise naturally but as the result of social structures and hegemonic ideational patterns. (Mills, 2005, 175)

Malgré le fait que l'éthique soit un objet de réflexion particulier, cela ne signifie pas que nos facultés cognitives consacrées à son étude soient émancipées de l'influence du monde non idéal. Pour Mills, si l'idéologie peut se révéler par la présence de préjugés envers des individus d'autres groupes, elle peut l'être aussi par l'ignorance des réalités que vivent les individus issus de ces groupes et ainsi amener la production d'un concept de justice inadéquat pour penser leurs réalités. L'idée ici est non seulement que le manque de diversité peut appauvrir la vie épistémique, mais aussi que les idées produites dans ce cadre peuvent contribuer à rendre invisibles certaines injustices sociales (Townley, 2011, X).

La critique de cette forme d'ignorance est centrale pour Mills. Cela implique que nous devons garder une certaine méfiance envers nos intuitions morales. Les concepts qui nous apparaissent spontanément à propos d'enjeux que nous ne vivons pas peuvent être une projection de notre expérience du monde, qui est radicalement éloignée de la réalité. Dans une sorte

d'invitation socratique, Mills nous invite à remettre en question nos intuitions et nos impressions. Elles sont certes d'excellents outils, mais nous attendons d'une méthodologie appropriée qu'elle nous aide à combattre nos insuffisances. Mills écrit :

No theory is required about the particular group-based obstacles that may block the vision of a particular group. By contrast, nonideal theory recognizes that people will typically be cognitively affected by their social location, so that on both the macro and the more local level, the descriptive concepts arrived at may be misleading. (Mills, 2005, 175)

Rawls avait déjà partiellement cette intuition. En effet, l'idée du voile de l'ignorance a pour but de nous aider à rationaliser le débat sur la justice. Le cadre de l'expérience de pensée de Rawls vise à nous extirper de nos intérêts particuliers, ce que Mills ne remet pas en question. Cependant, cela ne suffit pas pour nous aider à contrebalancer les lacunes dans nos connaissances, car ces dernières ne se découvrent pas à l'intérieur de nous, comme chez Platon. Pour les acquérir, nous devons reconnaître notre ignorance avant d'aller chercher de nouvelles connaissances. Cela implique toutefois que les sources extérieures s'étendent plus loin que les théories économiques les plus consensuelles.

C'est précisément sur ce point que se situe l'une des plus importantes critiques de Mills concernant la priorité de la TI. Comme abordé plus haut, un important obstacle survient lorsque le point de vue privilégié (et erroné) se voit institué comme la conception adéquate du phénomène. Le phénomène absent de la TI et qui est le plus important pour Mills est sans doute celui de l'oppression de groupes. L'absence de ce phénomène dans la TI est pour lui profondément problématique, voire idéologique. À cette idée, il ajoute :

Can it possibly serve the interests of women to ignore female subordination, represent the family as ideal, and pretend that women have been treated as equal persons? Obviously not. Can it possibly serve the interests of people of color to ignore the centuries of white supremacy, and to pretend that a discourse originally structured around white normativity now substantively, as against just terminologically, includes them? Obviously not. (Mills, 2005, 172)

Ainsi le caractère idéologique de la TI ne se situe pas pour Mills dans ses intentions, mais dans ses conséquences. Selon lui, les concepts qui permettent de comprendre les différentes injustices ne sont pas des concepts *a priori* comme chez Kant, mais des principes qui résultent de la recherche de compréhension d'une expérience. Il écrit :

Insofar as concepts crystallize in part from experience, rather than being a priori, and insofar as capturing the perspective of subordination requires advertence to its reality, an ideal theory that ignores these realities will necessarily be handicapped in principle. (Mills, 2005, 176)

Ainsi, en ignorant les dynamiques qui permettent la reproduction des injustices, la TI se prive non seulement de données pertinentes à la réflexion philosophique, mais demeure aussi défailante dans la conceptualisation de son « utopie réaliste ».

Pour cette raison, Mills a attaché récemment une importance aux productions théoriques de différents groupes. Par exemple, il énonce régulièrement une analogie entre son projet philosophique et celui du mouvement féministe en philosophie. La deuxième vague en philosophie féministe n'a pas rejeté le libéralisme, elle a, au contraire, cherché à le transformer (Mills, 2007a, 90). En effet, on trouve à maintes reprises dans la philosophie politique afroaméricaine des textes ou des discours qui démontrent que le groupe auquel nous appartenons influence profondément notre perception d'objets aussi abstraits que la justice. Par exemple, dans son discours sur le 4 juillet, Frederick Douglass écrit :

I am not included within the pale of this glorious anniversary! Your high independence only reveals the immeasurable distance between us... The rich inheritance of justice, liberty, prosperity and independence, bequeathed by your fathers, is shared by you, not by me... This Fourth July is yours, not mine. You may rejoice, I must mourn. (Mills, 1996, 116,)

Cet extrait de son discours met en lumière le fait que différentes positions sociales peuvent impliquer des conceptions radicalement différentes des mêmes objets sociaux.

Un autre cas qu'il mobilise est celui de la production littéraire d'utopies et de dystopies. Comme la cognition est un phénomène socialement construit, il n'est pas surprenant que, dans l'histoire de la littérature, les femmes et les personnes de couleur aient produit des récits assez différents des membres des groupes dominants. De plus, les auteurs n'ont souvent pas besoin de chercher bien loin pour écrire leurs dystopies. Comme le dit Margaret Atwood dans une entrevue, rien dans *The Handmaid's Tale* n'a « jamais été fait aux femmes » (Mills, 2018c, 46). Ainsi, pour Mills si nous souhaitons contrecarrer les effets négatifs des inégalités sociales dans notre cognition nous devons être capables de mobiliser des informations provenant d'un ensemble de sources variées. Sans cet ajout, nous risquons de n'avoir aucun moyen approprié de remettre en question nos intuitions morales et notre conception du monde.

2.5 Conclusion de chapitre

Comme nous l'avons vu dans ce chapitre, Mills déploie une critique de la TI sur plusieurs fronts. Nous avons abordé deux types de problèmes méthodologiques chez Rawls qui, pour Mills, nuisent au projet de la production d'un concept de justice que la TI vise à développer. La première est celle qui concerne la proximité entre le réel et la TI. En effet, Mills fait partie du groupe qui critique la TI comme étant trop idéaliste, trop abstraite, pour reprendre les mots de O'Neill. Selon lui, les paramètres de la TI nous rendent aveugles à certaines injustices comme les injustices raciales. Comprendre ce qui les rend injustes implique de connaître aussi leurs dynamiques, ne serait-ce que pour comprendre leur étendue dans nos sociétés. Comme vu dans l'analogie au chapitre un, pour Mills le lien entre justice et injustice est semblable à ce qui

distingue la maladie de la santé : pour traiter la première, une connaissance approfondie de la deuxième ne suffit pas.

L'autre critique importante de la TI est que nos principes idéaux peuvent être corrompus par les inégalités sociales et le resterons si nous n'incluons pas à la fois des dimensions supplémentaires du monde sociales ou différents types de sources d'informations. Selon Mills, nous devons garder une certaine méfiance envers nos intuitions et nous devons chercher non seulement à confirmer leur rationalité, mais aussi à vérifier si notre conception du monde est en adéquation avec ce dernier. Sans cette démarche, nous risquons d'être victimes de nos insuffisances cognitives et enfermées par ces dernières. Cependant, ce problème n'est pas insoluble, dans le prochain chapitre nous observerons comment Mills propose de remédier à ces enjeux.

CHAPITRE 3 : Une approche non idéale du contrat social

3.1 Introduction de chapitre

Malgré les critiques féroces que Mills adresse à Rawls, il reconnaît néanmoins l'importance et la pertinence de plusieurs de ses concepts. Dans ce chapitre, nous étudierons comment Mills propose de transformer plusieurs concepts de Rawls pour ainsi produire une nouvelle approche qui permettrait de corriger les défauts présentés au chapitre précédent.

Il adopte une posture en quelque sorte ambiguë au sens où il ne se revendique pas directement d'une approche non idéale. Selon lui, il occupe une position d'entre-deux dans laquelle l'idéal a une place importante, mais moindre que dans le modèle rawlsien. Cependant, il ne s'opposerait pas non plus à l'idée selon laquelle les modifications qu'il apporte à la TI sont si importantes qu'elle n'aurait plus grand-chose d'idéal (Mills, 2017, 161).

Nous débuterons par l'analyse que fait Mills des interprétations contemporaines du contrat social. En se basant principalement sur Rousseau, Mills cherche à se revendiquer d'une branche d'interprétation du contrat social peu connue. Cet aspect est important, puisque c'est en combinant les idées de Rousseau et la méthodologie de Rawls qu'il développe son propre modèle. Pour terminer ce chapitre, nous étudierons la méthodologie que Mills a développée en concentrant notre attention sur les modifications qu'il apporte à celle de Rawls.

3.2 Mills et la tradition

Les trois interprétations du contrat social

Mills identifie trois courants principaux en ce qui concerne l'interprétation contemporaine du contrat social. Dans la philosophie anglo-saxonne, on divise normalement ces interprétations

en deux courants : le contractualisme hobbesien (*contractarianism*) et le contractualisme kantien (*contractualism*)²⁴ (Mills, 2007a, 75).

Les théories hobbesiennes contemporaines du contrat, fidèles à l'intuition première d'Hobbes, voient, avant tout, l'intérêt individuel et le désir d'autopréservation comme les piliers du contrat social. Cette jonction des intérêts des individus est à la base de la ratification du contrat. À ce sujet, Cudd et Eftekhari écrivent :

Contractarianism, which stems from the Hobbesian line of social contract thought, holds that persons are primarily self-interested, and that a rational assessment of the best strategy for attaining the maximization of their self-interest will lead them to act morally (where the moral norms are determined by the maximization of joint interest) and to consent to governmental authority (Cudd et Eftekhari, 2017).

C'est l'avantage et non la moralité qui est, par conséquent, le socle de la vie en société. Le contrat social est basé sur l'intérêt individuel des agents rationnels, qui fonde la moralité. Gauthier écrit : « On the maximizing conception: it is not interest in the self, that take oneself as object, but interests of the self, held by oneself as subject, that provide the basis of rational choice and action (Gauthier, 1986, 7) ». Ainsi, ce sont les conditions « prémorales » comme l'insécurité et le fait que les ressources soient limitées qui déterminent les règles morales.

Alors que le contractualisme hobbesien trouve ses fondements dans l'intérêt des individus, le contractualisme kantien ancre sa démarche dans la recherche des règles morales et rationnelles qui pourraient justifier la vie sociale. Le représentant incontestablement dominant de cette tradition est Rawls qui, depuis *Théorie de la justice*, est devenu l'un des penseurs incontournables de la philosophie politique contemporaine.

²⁴ À des fins de traductions et de clarté nous avons traduit le terme *contractarianism* par contractualisme hobbesien et *contractualism* par contractualisme kantien.

Ces deux traditions sont dominantes à la fois dans l'histoire de la philosophie, mais aussi dans les débats contemporains. Cependant, il existe pour Mills un troisième type de tradition ou d'interprétation du contrat social qui reste si « marginalisé et sous-étudié » qu'il ne possède pas de nom dans la « littérature secondaire » (Mills, 2007 b, 81). Il nomme cette approche théorique le contrat de domination. Ce type de contractualisme ne prendrait pas comme point de départ un monde idéalisé où l'intérêt des individus prédomine, mais partirait du monde comme il existe actuellement, tout en mettant l'accent sur les différentes formes de domination injuste.

Le contrat de domination chez Rousseau

Selon Mills, Rousseau est le fondateur de ce type d'interprétation du contrat social. Nous observerons ici trois caractéristiques qui distinguent particulièrement Rousseau des autres théoriciens du contrat social classique. En ce qui concerne directement l'œuvre de Rousseau, on trouve le plus clairement l'utilisation différente que fait Mills du contrat chez Rousseau dans *Le second discours*. Dans ce discours, Rousseau élabore une hypothèse quant à la formation des sociétés européennes. Il cherche à nous convaincre que c'est par la supercherie, et non par la morale, que les hommes ont accepté de fonder l'État (Mills, 2007 b, 82). Alors qu'il existait une certaine forme d'égalité dans l'état de nature, celle-ci vole en éclat avec l'institution des sociétés plus complexes. Cette égalité vient à disparaître au profit de l'instauration d'un rapport de domination de la part des riches sur les pauvres. Cependant, nous ne devons pas en tirer la conclusion que la nature humaine est mauvaise, au contraire.

Pour Rousseau, elle est bonne dans l'état de nature, mais c'est la société qui la corrompt (Neuhouser, 2014, 26).

La fondation des sociétés modernes ne serait donc pas basée sur l'intérêt individuel de tous les agents, comme chez Hobbes, ou sur la moralité, comme chez Kant, mais sur l'illusion de ceux qui réussissent à faire passer leurs intérêts individuels comme universels. Pour Rousseau, la formation de l'État et l'instauration des lois constituent une supercherie de la part des riches pour assurer leur domination sur les pauvres. Le geste qui établit définitivement ces rapports de domination est celui de l'invention du droit à la propriété privée. Ce droit ainsi que sa protection par l'État est l'une des grandes tragédies dans l'histoire de l'humanité. Rousseau écrit :

Le premier qui, ayant enclos un terrain, s'avisa de dire : ceci est à moi, et trouva des gens assez simples pour le croire, fut le vrai fondateur de la société civile. Que de crimes, de guerres, de meurtres, que de misères et d'horreurs n'eût point épargnés au genre humain celui qui, arrachant les pieux ou comblant le fossé, eût crié à ses semblables : Gardez-vous d'écouter cet imposteur ; vous êtes perdus, si vous oubliez que les fruits sont à tous, et que la terre n'est à personne. (Rousseau, 2008, 109)

L'État devient ainsi un acteur important dans « l'institutionnalisation » et dans le maintien « des inégalités » tout en donnant l'illusion d'offrir des droits égaux pour tous et d'en assurer l'exercice (Nauhouser, 2014, 89). Ce qui distingue Rousseau des contractualistes classiques, c'est que la majorité des individus sont perdants dans la ratification du contrat social.

Selon cette perspective, il est profondément erroné, voire idéologique, de voir les institutions sociales comme de « simples » structures de base de la société où les individus entretiennent uniquement des rapports de coopération. Les conventions et règles qui fondent ces institutions seraient profondément injustes. Elles pourraient nous servir d'outils collectifs pour atteindre une société plus juste, mais elles sont aussi actives et partiellement responsables de l'avènement et du maintien des inégalités.

Le deuxième point qui distingue radicalement Rousseau des autres auteurs classiques, selon l'interprétation de Mills, est celui de l'inégalité entre les signataires du contrat social. Comme on peut le constater, la conception rousseauiste du contrat social implique que si ce sont tous les individus qui ratifient le contrat, ils ne le font pas grâce à un jugement libre et éclairé. Leur délibération n'est pas le fruit de la raison, mais plutôt de la duperie, qui revêt les habits de la raison. Le contrat social serait inclusif en apparence, mais exclusif dans ses conséquences. Mills écrit :

The point is, then, that a clear precedent exists in western contract tradition for the idea of an exclusionary manipulative contract deployed by the powerful to subordinate others in society under the pretext of including them as equals. (Mills, 2007 b, 82)

Ainsi, le problème ne découlerait pas uniquement de l'application des concepts, mais serait aussi lié à leurs usages historiques et au fait que certaines propositions théoriques qui se réclament d'être explicitement égalitaires sont compatibles avec des régimes politiques profondément inégaux.

Le troisième aspect capital, pour Mills, est que Rousseau comprend que de profondes inégalités socio-économiques peuvent entraîner une atteinte à l'égalité morale des individus, au sens où ils sont traités comme des individus n'étant pas de valeur égale. Il écrit : « Rousseau's concern is that the artificial class inequalities of society undermine this moral equality (Mills, 2007a, 97) ». Pour Rousseau, l'égalité formelle peut servir d'illusion pour cacher les inégalités plus profondes, puisqu'elle peut être compatible avec d'importantes inégalités, qui peuvent aller jusqu'à porter atteinte à la dignité des individus. Par exemple, on peut repenser à la situation des femmes et filles autochtones qui vivent des inégalités de traitement si profondes qu'elles vivent dans des conditions qui portent atteinte à leur dignité même.

3.3 Du contrat social au contractualisme subversif

C'est en s'inspirant de Rousseau et de son modèle que Mills en vient à faire une nouvelle proposition méthodologique : celle du « contractualisme subversif » (selon l'expression des Cudd et Eftekhari²⁵). Le changement méthodologique le plus important qui distingue l'approche de Mills est qu'il inverse l'ordre chronologique qui sépare la TI de la TNI. Cette transformation prend la forme d'une division du travail théorique entre contrat de domination et contrat de réparation. Le premier serait essentiellement descriptif/critique alors que le second serait prescriptif. Le premier serait approximativement une cartographie des injustices actuelles, ainsi que leur source historique, alors que le deuxième contrat serait la solution que nous souhaiterions mettre en place. Dans cette méthodologie, le contrat de domination est forcément critique puisque son but n'est pas de fournir une description neutre, mais de « provoquer » en nous un rejet des injustices existantes et de susciter un questionnement quant à savoir comment les régler.

Pour Mills, le contrat de domination se veut, avant tout, heuristique ; une image qui nous permet de regrouper et d'interpréter plusieurs événements historiques. Cependant, cela ne signifie pas qu'il pense que les contrats de domination sont littéralement des événements historiques dans lesquels les individus membres des groupes dominants se sont réunis pour

²⁵ Nous avons ici pris une certaine liberté. Mills utilise le terme « contrat de domination » pour désigner deux choses distinctes. Le contrat de domination désigne chez lui à la fois la méthode globale et le premier des deux moments de sa méthodologie. Afin d'éviter les confusions qui pourraient résulter de ce choix, nous utiliserons le terme « contrat d'oppression » pour désigner son projet méthodologique et nous réserverons « contrat de domination » pour la première étape de la démarche. Pour cette raison, nous avons décidé d'utiliser l'appellation écrite par Cudd et Eftekhari de contractualisme subversif (Cudd et Eftekhari, 2017).

signer un pacte d'oppression. Le but de cette approche est de nous aider à nous abstraire de nos réalités immédiates et de notre expérience du monde pour mieux l'analyser. Ce moment de la démarche est à la fois principalement descriptif et légèrement normatif, mais il n'est pas prescriptif. Décrire un contrat de domination exige non pas une enquête sur nos intuitions, mais de porter une attention particulière au monde réel. Le contrat de domination doit nous permettre de dresser un portrait fidèle de la réalité.

Cet aspect est important non pas simplement pour raffiner notre compréhension des dynamiques sociales, mais aussi afin de nous permettre de poser un regard qui ne soit pas teinté de notre conception idéologique du monde. En prenant comme exemple la deuxième vague féministe en philosophie, Mills écrit : « The disadvantaging of female children and women is only able to appear on the conceptual radar screen through the rethinking of the public/private boundary, and the unsentimental scrutiny of the actual, real-life family (Mills, 2007b, 95) ». Ici, Mills exprime clairement l'objectif que le contrat de domination vient remplir, soit de ne pas laisser les injustices raciales de côté. Cette préoccupation justifie le renversement chronologique dans sa méthodologie entre descriptif et prescriptif.

Maintenant que nous savons comment Mills s'appuie sur le modèle de Rousseau plutôt que sur Hobbes, Kant ou Locke pour élaborer sa théorie, nous tâcherons d'explicitier ce qui concerne plus directement le contrat de domination de Mills. La description des différentes modalités du contrat racial constitue la majorité de son œuvre de 1997 jusqu'à aujourd'hui. En effet, Mills n'a écrit, à notre connaissance, que trois articles consacrés aux conséquences

normatives que nous devrions tirer de l'étude empirique du contrat de domination²⁶. Dans cette approche, le contrat de réparation se présente comme une réponse au contrat de domination.

Le contrat de domination est donc le point de départ de notre démarche. Ce premier aspect est fondamental pour Mills puisqu'il permet de mettre en lumière les injustices actuelles avant d'élaborer une théorie normative complète. Cette approche nous fait prendre un détour dans notre route vers la réflexion normative en nous obligeant à prendre connaissance du monde non idéal²⁷. Mills écrit :

My claim will be that the concept of a “domination contract” can be fruitfully employed to overturn the misleading framework of assumptions of mainstream social contract theory, thereby better positioning us to tackle the pressing issues of “non-ideal theory” that, far from being marginal, in fact determine the fate of the majority of the population. (Mills, 2007a, 78)

Dans ce passage, deux points sont particulièrement importants. Le premier est celui des présupposés (*assumptions*) qui accompagnent notre conception du monde lorsque nous faisons de la théorie idéale. Comme vu au chapitre précédent, notre vie sociale a une profonde influence sur notre vie cognitive. Cela n'est pas mal en soi, mais peut avoir pour conséquence de nous donner une conception idéologique des structures et dynamiques sociales. Mills avance l'hypothèse qu'une analyse des rapports sociaux permettrait de remédier à ces conceptions idéologiques. Le deuxième aspect est que Mills souhaite déplacer notre attention vers ces enjeux

²⁶ Il s'agit des articles : *Contract of Breach: Repairing the Racial contract*, *Black Kantian Radicalism* et *Racial Justice* (Mills, 2007, 2018a, 2018b)

²⁷ Un point qui est cher à Mills et qui constitue un argument fort pour ses propos est que cette inversion nous laisse tout de même le choix de la théorie normative plus globale que nous souhaiterions défendre. En effet, ce type de modification porte surtout sur la position originelle et sur le voile d'ignorance, mais ne nous oblige pas à changer d'idée sur nos théories normatives.

historiquement marginalisés en philosophie politique. En continuité avec sa critique de la TI, Mills souhaite apporter des corrections méthodologiques qui nous forceraient à nous engager dans ce type de débats.

L'objectif méthodologique

Selon Mills, le gain et l'objectif de cette méthodologie sont de s'assurer que nous ne puissions pas naturaliser les inégalités sociales. C'est cette admission subreptice des inégalités sociales que Mills cherche avant tout à éviter. Le but de sa méthodologie est de produire une approche qui soit incompatible avec une analyse conservatrice qui viendrait légitimer les inégalités. Ainsi, comme le modèle de Rousseau, le contrat de domination est « incompatible » avec une explication des inégalités sociales comme étant le simple résultat de la nature humaine ou construite de façon légitime (Mills, 2007 b, 114).

Le contrat de domination nous offrirait une sorte de carte conceptuelle qui nous permettrait de comprendre l'ensemble des oppressions majeures dans nos sociétés contemporaines. Pour Mills, les oppressions majeures sont basées sur la classe, la race et le genre. Ces trois axes d'oppression constituent pour Mills trois contrats de domination qui, ensemble, nous offrent une vue d'ensemble des injustices sociales³⁰. Le contrat de domination doit avoir pour effet de provoquer chez nous un désir de changer la situation. Il doit provoquer chez l'individu une « condamnation du contrat et, de manière correspondante, un éveil face aux injustices sociales systématiques ainsi qu'une prise de conscience face aux besoins de justice correctrice nécessaire à la réalisation d'une société juste (Mills, 2007 b, 93) ». Le contrat de domination a donc pour objectif de nous offrir une vue d'ensemble sur l'ampleur des injustices actuelles, en plus de nous aider à comprendre les actions nécessaires à leur correction,

mais pas encore de les formuler. Comme il l'écrit, le but de ce contrat est de nous aider à comprendre les besoins, plutôt que de nous aider à savoir directement quoi faire. En prenant le sens inverse de Rawls, qui élabore un contrat fictif pour critiquer le réel, Mills cherche à offrir au lecteur une représentation du monde qui permette de générer un rejet du contrat de domination actuel, en plus de le motiver à entreprendre les mesures correctives.

Cependant, cela ne signifie pas que la justice corrective soit la seule question digne d'intérêt en philosophie politique. Selon Mills, nous avons besoin d'une théorie normative plus compréhensive. La méthodologie qu'il propose toutefois vise à nous empêcher d'éviter les questions non idéales, tout en ne nous empêchant pas de nous poser des questions plus abstraites. Comme Rawls, il adhère, d'une certaine façon, à la division classique entre le travail de la TI et de la TNI, au sens où les enjeux de justice corrective ne forment pas une théorie normative compréhensive. Par contre, nous gagnerions à prendre les injustices comme des sources de réflexion normative pour ensuite chercher à développer des principes normatifs plus généraux²⁸.

3.4 De la position originelle au contrat de domination

En quoi consisterait plus précisément ce contrat de domination ? Plutôt que d'être un outil de représentation, comme l'est la position originelle selon Rawls, le contrat de domination serait, avant tout, un outil d'exposition et de critique des injustices existantes. Pour arriver à

²⁸ Pour un exemple plus complet de ce que pourrait donner cette méthode, voir le livre de Sangiovanni, *Humanity Without Dignity*. Dans ce livre, l'auteur rejette le concept de dignité comme principe de base, mais examine différentes façons dont l'égalité morale peut être brisée et les prend comme axes principaux de sa théorie normative. Nous ne souhaitons pas nous prononcer sur ses conclusions, mais nous pensons que c'est le type de théories normatives à laquelle la démarche de Mills peut aboutir.

cette fin, le contrat de domination serait prescriptif et normatif, mais pas prescriptif. Dans cette partie de la méthodologie de Mills, nous en sommes à évaluer la situation sans proposer de solution alternative. C'est dans cette lignée qu'on peut interpréter le livre de Mills, *Racial Contract*. Dans ce livre, on trouve une critique radicale de l'impérialisme occidental et de ses conséquences politiques, historiques, épistémologiques et esthétiques. On ne trouve cependant que très peu de mesures prescriptives, sinon un appel à mettre fin à ces injustices (Mills, 1997). Dans l'approche non idéale, la distinction entre contraintes dures et faibles est complètement abandonnée. Les paramètres de la position originelle sont plutôt vus comme des obstacles que nous devons surmonter et qui nous aident à savoir quels problèmes sont les plus pressants, plutôt que des contraintes qui viennent limiter le cadre de notre réflexion.

Pour arriver à son objectif, Mills modifie plusieurs prémisses de la position originelle. Nous en analyserons ici trois : l'injustice comme la norme, le contrat entre groupes et le caractère historique du contrat de domination.

L'injustice comme la norme

La première transformation qui caractérise la démarche de Mills est le fait que l'injustice constitue désormais le point à partir duquel nous devons penser les enjeux sociaux plutôt que de les appréhender du point de vue de la justice. Pour Mills, il s'agit d'un des aspects fondamentaux de l'organisation sociale de presque toutes les sociétés. Il écrit : « By contrast, we know perfectly well from history that oppression of one kind or another has been the social norm... The domination contract begin with this simple reality (Mills, 2007b, 94). »

Cet aspect le distingue fondamentalement de la TI puisque l'injustice n'est plus pensée comme la déviation de la norme, mais plutôt comme la norme elle-même. L'expérience de pensée a lieu

dans une société « mal-ordonnée » où la possibilité d'être victime d'injustice doit être anticipée à la levée du voile. Dans ce contexte, les injustices dont nous pouvons être victimes ne sont pas simplement liées à la diversité des talents ou de revenus, mais elles peuvent aussi être dues à des rapports de domination. Cela devrait avoir pour effet de nous obliger à réfléchir non seulement à des principes de justices généraux, mais aussi à des mesures de protection face à ces injustices.

Des relations entre groupes

Le deuxième trait caractéristique de l'approche critique de Mills est celui de l'existence de groupes sociaux dominants et dominés. Dans cette reconfiguration de la position originelle, l'appartenance à un groupe est une donnée indéniablement pertinente, puisque c'est sur cette base que se structurent les rapports de pouvoir et d'oppression. Pour Mills, cette transformation permet de tenir compte d'une dimension importante des sociétés humaines. Si, comme nous l'avons vu plus haut, les individus ne sont pas tous égaux lors de la ratification du contrat social, c'est parce que le pouvoir social se comprend plus justement par les luttes de pouvoir entre les groupes qu'entre les individus. Certes, les individus sont, en quelque sorte, la base de la société, mais ils ne sont pas l'élément qui explique le mieux les rapports de causalités sociales. Il écrit : « But the basic idea is ... the shaping role of human causality— and then to show how this is both retained and necessarily transformed in a polity where human causality is group-centred rather than dispersed among equi-powerful individuals (Mills, 2000, 444) ». La raison principale est que Mills est radicalement opposé à la conception de la société comme une association d'individus isolés et égaux²⁹. Selon lui, la société n'est pas

²⁹ Ce désaccord concerne évidemment la description des sociétés et non ce qu'elles devraient être.

le résultat d'individus, mais de groupes qui ont tendance à privilégier leurs intérêts en cherchant à instaurer des rapports de domination et d'exploitation. Cette transformation de la position originelle est nécessaire, selon Mills, à l'élaboration d'une théorie qui nous donne une représentation de la société nous permettant d'agir en son sein. Le contrat de domination n'est pas fondé par une association d'individus libres. Ce contrat a pour objectif, ou du moins pour effet, de bénéficier à un certain groupe au détriment d'un autre. La société est dès lors vue, avant tout, comme un « système de domination » entre groupes sociaux concurrents, contrairement à la conception rawlsienne du contrat. Dans cette représentation du monde social, les individus ne sont plus, dès lors, l'unité la plus utile d'un point de vue heuristique³⁰.

Un contrat historicisé

Le troisième paramètre important de ce contrat est qu'il est un contrat historique. Comme vu au chapitre précédent, l'aspect anhistorique de la TI est l'une de ses idéalizations les plus directement idéologiques. Cet aspect a pour conséquence de marginaliser à la fois les injustices contemporaines et les rapports d'oppression qui sont le produit de constructions historiques. Pour comprendre adéquatement les dynamiques qui causent les inégalités actuelles, nous devons être capables de voir comment elles ont évolué dans le temps. Ce type de données

³⁰ Nous tenons à préciser que le sens de groupes sociaux entendu ici est celui de Ann Cudd, soit des groupes sociaux non volontaires. Contrairement à une association libre, ces groupes sociaux sont soit liés à des avantages ou à des désavantages sociaux, mais leur appartenance n'est pas liée à la volonté des individus. Elle est plutôt liée aux règles sociales de la société dans laquelle ils vivent.

est crucial puisqu'il contribue à nous permettre de comprendre les causes réelles des inégalités actuellement présentes dans nos sociétés. Mills écrit :

the socially constructed inequalities and their historic legacy cannot be metaphysically ignored considering how fundamentally and asymmetrically they have shaped the modern world order and the raced individuals within that order. (Mills, 2017,14)

Mills cherche ainsi à nous permettre d'exposer le caractère profondément non naturel des inégalités sociales. Selon lui, l'analyse historique est la réponse aux naturalisations hâtives qui voudraient voir dans les inégalités des preuves des vices moraux de certains. Par exemple, une analyse historique des différences de capital entre les Noirs et les Blancs aux États-Unis démontre que les inégalités actuelles ne peuvent pas simplement s'expliquer par une « culture de la pauvreté », mais représente plutôt le fruit de plusieurs années de désavantages structurels.

3.5 Le contrat de réparation

Maintenant que nous avons abordé le contrat de domination, passons au contrat de réparation, la deuxième étape de la méthodologie de Mills. À ce moment, nous devons nous demander quelles mesures nous souhaiterions mettre en place pour atteindre un niveau de justice sociale satisfaisant. Dans la méthodologie de Mills, c'est le constat que quelque chose doit être fait qui stimule notre réflexion. Mills écrit : « So non-ideal theory then asks us to work out what would be required for the achievement of justice *against this background*... what is morally required in the context of the radically deviant *non-ideal* actuality (Mills, 2007b, 118) ». Cette méthodologie met de l'avant la question de savoir comment corriger notre situation. Ce n'est pas la perfection qui est visée, mais l'amélioration. Contrairement à « l'utopie réaliste » de Rawls, il s'agit ici de savoir ce que nous souhaitons modifier aujourd'hui et maintenant dans notre monde.

Selon lui, ce modèle permettrait de tirer des conclusions de cette expérience de pensée sur la base de jugements socialement mieux informés que dans la méthodologie de Rawls.

Dans ce type de voile de l'ignorance, nous serions en effet ignorant de la position sociale qui sera la nôtre, mais pas des différentes possibilités, puisque le rôle du contrat de domination est de nous informer sur l'écart entre les différentes positions sociales possibles³¹.

Les conséquences conceptuelles

Bien que Mills ne l'énonce pas clairement, nous pensons qu'une telle démarche nous amènerait plus facilement vers une conception relationnelle de la justice. Cette transformation s'observe chez plusieurs auteurs non idéaux comme Young ou Anderson qui vont nous inciter à penser la justice non uniquement dans des termes distributifs, mais aussi de manière relationnelle. Par exemple, Nancy Fraser nous propose de penser la représentativité politique non seulement dans sa dimension statistique, mais en termes de relation de pouvoir égalitaire (Fraser, 2005, 50).

Selon deux raisons conceptuelles nous amènent à cette transformation. La première est qu'elle nous pousse à déplacer notre unité principale d'analyse, soit l'individu, vers une unité plus large, celle des groupes, et leur interaction entre eux. Or, cela aurait pour conséquence de nous encourager à étudier de manière plus sérieuse les causes des inégalités socioéconomiques, mais aussi à étendre les sujets dignes d'intérêt à des enjeux normalement très peu étudiés en philosophie.

³¹ Derrière ce voile, nous ne connaîtrions pas les proportions démographiques de chacun des groupes, ce qui empêcherait une décision basée sur un calcul de probabilités.

Ces changements entraîneraient cependant un élargissement des institutions dignes d'analyse, au-delà des structures de bases de la société. Ils nous pousseraient à tenir compte d'institutions et de dynamiques sociales normalement ignorées par la recherche en philosophie. Dans cette lignée, Banerjee et Singer avancent, dans un article écrit en 2018, que nous ne devrions pas limiter notre analyse aux institutions de base de la société. En limitant notre analyse à ces institutions, nous oublions un ensemble d'institutions et de groupes, qui pourraient revêtir un rôle essentiel dans l'amélioration de nos sociétés, ou à l'inverse qui jouent un rôle important dans le maintien des injustices. Les auteurs donnent l'exemple des églises ou des partis politiques qui ne seraient pas, à proprement dit, des parties intégrantes de la vie sociale, mais qui peuvent être de puissants acteurs de discrimination et de domination (Banerjee et Singer, 2018). La méthodologie de Mills fait en sorte qu'en examinant les modalités de perpétuation des inégalités sociales, nous serons obligés d'inclure dans notre analyse un nombre plus grand de structures sociales.

Un exemple de politique qui pourrait être cohérent avec cette méthodologie pourrait mener à la proposition de mesures touchant divers aspects. Selon l'économiste Shapiro, nous devrions chercher à donner plus de force aux lois qui protègent les employés en démarche de syndicalisation, puisque les syndicats représentent un ensemble d'acteurs qui contribuent activement à la diminution des inégalités de capital et de revenus entre Noirs et Blancs aux États-Unis. Cette approche diffère du modèle de Rawls, au sens où il n'est pas certain que ce type d'institutions doivent être l'objet de notre analyse, puisqu'elles ne font pas nécessairement partie des structures de base de la société. Or, comme elles permettent d'agir contre les discriminations raciales, en ce qui touche la protection des conditions de travail et de l'égalité salariale, elles entreraient rapidement dans notre analyse lors de l'élaboration d'un contrat de réparation.

3.6 Conclusion de chapitre

Dans ce dernier chapitre, nous avons observé comment Mills propose de modifier la méthodologie rawlsienne afin de corriger les critiques qu'il lui adresse. Comme nous avons eu l'occasion de mieux le comprendre au chapitre deux, le problème de Rawls, selon Mills, est qu'il tente d'élaborer une méthodologie qui vise à nous extraire de notre situation individuelle et de nos intérêts particuliers. Or, malgré le fait qu'il s'agit d'un objectif légitime, Mills avance que certaines stratégies employées par Rawls, particulièrement l'idéalisation, ne constituent pas des stratégies optimales. En réponse à ces problèmes, Mills tente d'élaborer une démarche qui conserverait certains concepts clés de Rawls, tout en les combinant à l'approche de Rousseau.

Pour Mills, une bonne partie de la solution se trouve dans la reconfiguration de la position originelle. Mills nous encourage à conserver une conception du voile de l'ignorance dans laquelle l'individu ne connaît pas la position qu'il occupera plus tard. Cependant, la position originelle est relocalisée au sein de notre société. Dans cette expérience de pensée, l'individu est ignorant de la position qu'il occupera, mais connaît ses différentes possibilités. Selon Mills, cette modification aurait pour conséquence de faire en sorte que les enjeux non idéaux seraient mieux compris en philosophie politique.

Conclusion

Dans cette étude, nous avons, à la fois, tenté de situer l'œuvre de Mills dans un débat majeur en philosophie politique contemporaine, tout en cherchant à explorer ses contributions particulières. Afin de circonscrire notre propos, nous avons commencé par effectuer une revue de la littérature du débat autour de la TI et de la TNI. Nous avons choisi de privilégier trois sujets de divergence dans la littérature scientifique : l'« utopie réaliste », la priorité de la TI et la relation entre les concepts de justice et d'injustice. Ces trois paramètres nous semblent essentiels puisqu'il s'agit de trois paramètres que nous avons ensuite observés dans la critique de Mills.

Au deuxième chapitre, nous avons porté notre attention sur les critiques que Mills fait à Rawls. Nous avons observé comment les concepts d'idéologie et de cognition erronée de groupes constituent le fil d'Ariane de sa critique. Selon lui, notre position sociale peut avoir une profonde influence sur notre conception du monde. Ceci n'est pas un problème en soi, mais si cette mécanique n'est pas surveillée, cela peut avoir des conséquences négatives sur notre réflexion. Le problème pour Mills est que la TI, en cherchant à s'extirper du réel pour se débarrasser de nos biais cognitifs, ne met rien en place pour contrer les biais entraînés par notre ignorance. Selon lui, une position sociale privilégiée implique une perspective partielle sur certains objets conceptuels, ou du moins sur certaines dimensions de ces derniers. Pour cette raison, la décision de Rawls d'évacuer les éléments empiriques contingents a pour conséquence de nuire à la correction de notre conception erronée.

Au troisième chapitre, nous avons exploré quelques pistes de solutions proposées par Mills. Malgré la virulence de certaines critiques de Mills envers la TI, il ne cherche pas à nous

convaincre d'abandonner ce modèle. Au contraire, Mills cherche à modifier la théorie rawlsienne afin qu'elle puisse répondre aux critiques qu'il lui adresse. Pour ce faire, il opère plusieurs changements que nous avons abordés dans le dernier chapitre. Son modèle place son point de départ dans la société actuelle plutôt qu'en un idéal de position originelle, tel que prôné dans la TI. En effectuant ce changement et en acceptant les informations sociales comme des informations pertinentes, nous serions en mesure de contrecarrer certains de nos principes erronés, tout en nous forçant à prendre les injustices comme un sujet d'étude digne de la discipline, au moins sur le même plan que le concept de justice.

Nous pensons que Mills propose plusieurs intuitions dont la portée conceptuelle est significative et à approfondir. Au moment où, en philosophie, les chercheurs semblent s'ouvrir à une plus grande collaboration entre disciplines, nous pensons que la philosophie politique ne doit pas rester campée dans ses positions et doit accepter une plus grande collaboration interdisciplinaire. Malgré le fait que ce mémoire porte principalement sur Mills, nous croyons que ce modèle ne permet pas de répondre à toutes les questions ni à toutes les critiques. Cependant, il représente selon nous un pas dans la bonne direction en matière de collaboration entre philosophie politique et d'autres disciplines académiques. Alors que Rawls a accepté les théories économiques comme des données pertinentes à l'élaboration du deuxième principe de justice, nous pensons que des disciplines comme l'histoire et la sociologie ont elles aussi d'importantes contributions à faire à notre réflexion si nous souhaitons mieux faire de la philosophie politique. Comme Mills, nous ne pensons pas qu'il s'agisse de la seule bonne manière de faire de la philosophie politique, mais que cette absence de collaboration constitue un important manque à combler.

Bibliographie

- Anderson, E. (2010). *The imperative of integration*. Princeton : Princeton University Press.
- Arneil, B. (1996). *John Locke and America: the defence of English colonialism*: Oxford University Press.
- Banerjee, K., & Singer, A. (2018). Race and the Meso-Level Sources of Domination. *Political Research Quarterly*, 71(1), 215–227.
- Barnett, C. (2018). Geography and the Priority of Injustice. *Annals of the American Association of Geographers*, 108(2), 317–326.
- Bessone, M. (2015). Comment répondre à l'injustice raciale avec Rawls ? dans G. R. S. Guérard de Latour, C. Spector (Ed.), *Le sens de la justice. Une utopie réaliste ? Rawls et ses critiques* (pp. 267-284). Paris : Classique-Garnier.
- Census Bureau of United States (2018). Population estimates. Consulté sur <https://www.census.gov/quickfacts/fact/table/US/PST045218>
- Chung, R. (2013). Théories idéale et non idéale. Dans J.-B. J. e. Vilmer & R. Chung (Eds.), *Éthique des relations internationales* (pp. 63-92). Paris : Presses universitaires de France.
- Crenshaw, K. (1989). Demarginalizing the intersection of race and sex: A black feminist critique of antidiscrimination doctrine, feminist theory and antiracist politics. *University of Chicago Legal Forum*, 1989(1), 139–169.
- Cudd, A., & Eftekhari, S. (2017). Contractarianism. *Stanford Encyclopedia of philosophy*. Consulté sur <https://seop.illc.uva.nl/entries/contractarianism/>
- Dotson, K. (2013). How is this paper philosophy? *Comparative Philosophy*, 3(1), 121-121.
- Dotson, K. (2014). Conceptualizing epistemic oppression. *Social Epistemology*, 28(2), 115–138.
- Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues. (2019). *Sommaire du rapport final de l'enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*. Repéré à <https://www.mmiwg-ffada.ca/wp-content/uploads/2019/06/Lesommaire.pdf>

- Fraser, N. (2008) *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*. Paris : La Découverte.
- Fricke, M. (2014, septembre). *Epistemic equality?* [Vidéo en ligne]. Repéré à <https://www.youtube.com/watch?v=u8zoN6GghXk>
- Gajevic Sayegh, A. (2017). *Justice in a Non-Ideal World* (Thèse de doctorat, University College London). Repéré à <http://discovery.ucl.ac.uk/1541286/1/Thesis%20%20Final.pdf>
- Gauthier, D. (1986). *Morals by agreement*. Oxford: Oxford University Press.
- Geuss, R. (2008). *Philosophy and real politics*. Princeton: Princeton University Press.
- Gilbert, P. (2012). Comparative assessments of justice, political feasibility, and ideal theory. *Ethical Theory and Moral Practice*, 15(1), 39–56.
- Gilbert, P., & Lawford-Smith, H. (2012). Political feasibility: A conceptual exploration. *Political Studies*, 60(4), 809–825.
- Harfouch, J. (2018). *Another Mind-body Problem: A History of Racial Non-being*. New-York: Global Academic Publishing.
- Harvey, D. (2018). *A Companion to Marx's Capital: The Complete Edition*. Londre: Verso Books.
- Haslanger, S. (2000). Gender and race:(What) are they? (What) do we want them to be? *Noûs*, 34(1), 31–55.
- Heinze, E. (2017). What is the Opposite of Injustice? *Ratio Juris*, 30(3), 353–371.
- Lawford-Smith, H. (2013). Non-ideal accessibility. *Ethical Theory and Moral Practice*, 16(3), 653–669.
- Levy, J. T. (2016). There is no such thing as ideal theory. *Social Philosophy and Policy*, 33(1–2), 312–333.
- McGary, H. (2009). Liberalism and the Problem of Racism. *The Southern Journal of Philosophy*, 47, 1–15.
- Mills, C. W. (1997). *The racial contract*. New-York: Cornell University Press.
- Mills, C. W. (2005). “Ideal theory” as ideology. *Hypatia*, 20(3), 165–183.
- Mills, C. W. (2007a). The Domination Contract. dans C. Pateman, et Mills, Charles W. (Ed.), *Contract and Domination* (pp. 79-105). Cambridge: Polity Press.

- Mills, C. W. (2007b). Contract of Breach: Repairing the Racial Contract. dans C. Pateman, et Mills, Charles W. (Ed.), *Contract and Domination* (pp. 106–133). Cambridge: Polity Press.
- Mills, C. W. (2009). Rousseau, the Master’s Tools, and Anti-Contractarian Contractarianism. *The CLR James Journal*, 15(1), 92–112.
- Mills, C. W. (2012). Occupy Liberalism! : Or Ten Reasons Why Liberalism Cannot Be Retrieved for Radicalism (And Why They’re All Wrong). *Radical Philosophy Review*, 15(2), 305–323.
- Mills, C. W. (2014). White Times. *Du Bois Review : Social Science Research on Race*, 11(1), 27–42.
- Mills, C. W. (2015). The Racial Contract revisited: still unbroken after all these years. *Politics, Groups, and Identities*, 3(3), 541–557.
- Mills, C. W. (2017). *Black Rights/White Wrongs: The Critique of Racial Liberalism*: Oxford University Press.
- Mills, C. W. (2018a). Black Radical Kantianism. *Res Philosophica*, 95(1), 1-33
- Mills, C. W. (2018b). Racial Justice. *Aristotelian Society Supplementary Volume*, 92(1), 69-89.
- Mills, C.W. (2018c) Through a Glass, Whitely: Ideal Theory as Epistemic Injustice. *Proceedings & Adresses of the APA*. 92(1), 43-77
- Neuhouser, F. (2014). *Rousseau’s Critique of Inequality: Reconstructing the Second Discourse*: Cambridge University Press.
- O’Neill, O. (1987). Abstraction, idealization and ideology in ethics. *Royal Institute of Philosophy Supplements*, 22, 55–69.
- Pasquali, F. (2016). Feasibility and desirability. dans *A Companion to Political Philosophy. Methods, Tools, Topics* (pp. 51–62): Routledge.
- Rawls, J. (1987). *Théorie de la justice* (C. Audard, Trad.): Ed. du Seuil.
- Rawls, J. (2001). *Justice as fairness: A restatement*: Harvard University Press.
- Rawls, J. (2001). *The law of peoples: with “ The idea of public reason revisited”*: Harvard University Press.

- Rawls, J. (2008). *La justice comme équité. Une reformulation de Théorie de la justice* (B. Guillarme, Trad. L. Découverte Ed.). Paris.
- Sen, A. (2006). What do we want from a theory of justice? *The Journal of philosophy*, 103(5), 215–238.
- Sen, A. K. (2009). *The idea of justice* : Harvard University Press.
- Shapiro, T. M. (2017). *Toxic inequality: How America's wealth gap destroys mobility, deepens the racial divide, and threatens our future*: Basic Books.
- Shelby, T. (2013). Racial Realities and Corrective Justice: A Reply to Charles Mills. *Critical Philosophy of Race*, 1(2), 145–162.
- Shelby, T. (2016). *Dark ghettos: Injustice, dissent, and reform*: Harvard University Press.
- Shklar, J. N., & Shklar, J. N. (1990). *The faces of injustice*: Yale University Press.
- Simmons, A. J. (2010). Ideal and nonideal theory. *Philosophy & Public Affairs*, 38(1), 5–36.
- Sleat, M. (2011). Liberal realism: A liberal response to the realist critique. *The Review of Politics*, 73(3), 469–496.
- Sleat, M. (2016). Realism, liberalism and non-ideal theory or, are there two ways to do realistic political theory? *Politics, Philosophy & Economics*, 64(1), 27–41.
- Southwood, N. (2018). The feasibility issue. *Philosophy Compass*, 13(8), e12509.
- Stemplowska, Z., & Swift, A. (2012). Ideal and nonideal theory. *The Oxford handbook of political philosophy*, 373–389.
- Townley, C. (2011). *A defense of ignorance: Its value for knowers and roles in feminist and social epistemologies*: Lexington books.
- Turner, J. (2015). Reconstructing liberalism: Charles Mills' unfinished project. *Politics, Groups, and Identities*, 3(3), 471–487.
- Valentini, L. (2012). Ideal vs. non-ideal theory: A conceptual map. *Philosophy Compass*, 7(9), 654–664.
- Wiens, D. (2016). Assessing ideal theories: Lessons from the theory of second best. *Politics, Philosophy & Economics*, 15(2), 132–149.
- Young, I. M. (2011). *Justice and the Politics of Difference*: Princeton University Press.
- Ypi, L. (2010). On the confusion between ideal and non-ideal in recent debates on global justice. *Political Studies*, 58(3), 536–555.

Zack, N. (2016). *The Oxford Handbook of Philosophy and Race* : Oxford University Press.